

PARAIT LE DIMANCHE

LE NUMÉRO: 1 FRANC

LA REVUE NOIRE

Organe bi-mensuel des Industries de la Houille et du Fer

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

E. LEFÈVRE

Ingénieur civil

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 33, RUE MEUREIN, LILLE

3^e Année. - N^o 71.

ABONNEMENTS :

France..... 20 francs par an.
Union postale..... 25

29 Avril 1900.

Les Abonnements et les Annonces sont payables d'avance et continuent sauf avis contraire.

Société des Etab^{ts} POSTEL-VINAY

Société anonyme, Capital: 3,000,000 de francs

PARIS * 219, Rue de Vaugirard (Usine : 41, Rue des Volontaires) * PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE 1889: MEMBRE DU JURY, HORS CONCOURS

45 TYPES DE **DYNAMOS & MOTEURS** DE 1/2 A 1500 CHEVAUX

MOTEURS FERMÉS, complètement à l'abri de l'eau, des acides, huiles, poussières, etc.

POMPES & VENTILATEURS ÉLECTRIQUES, GRUES, TREUILS, PONTS ROULANTS, MONTE-CHARGES, ASCENSEURS ÉLECTRIQUES

50,000 Chevaux livrés en 1897 et 98 pour le Transport de force, l'Éclairage et la Traction électriques

ATELIERS SPÉCIAUX POUR LA CONSTRUCTION DU MATÉRIEL **THOMSON-HOUSTON**, ADOPTÉ DANS LES VILLES DE PARIS, LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, LE RAINCY, VERSAILLES, ROUBAIX, TOURCOING, LE HAVRE, ROUEN, ALGER, MONACO, AMIENS, LAON, BOULOGNE-SUR-MER, ETC.

RÉFÉRENCES NOMBREUSES & IMPORTANTES DANS LE NORD DE LA FRANCE

DOREZ, ingénieur à Roubaix, Agent général du Nord de la France.

(10)

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

Pompes Worthington

BREVETÉES S. G. D. G.

GRAND PRIX

Exposition Universelle Paris 1889

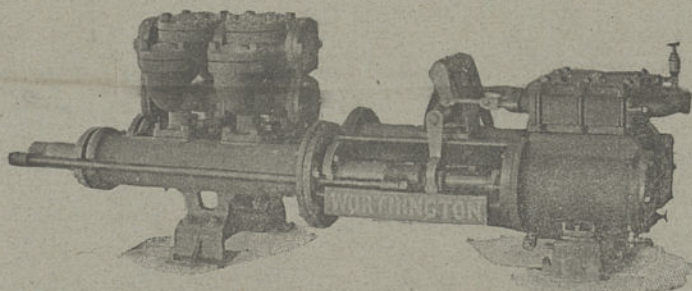
WORTHINGTON



Marque déposée

SIÈGE SOCIAL :

43, Rue Lafayette, PARIS



Pompes pour tous Services de Mines etc.

120,000 POMPES WORTHINGTON EN SERVICE

Prix, Catalogues, Dessins et Devis sur demande

SUCCESSALE :

12, Bard du Nord, BRUXELLES (22)

FONDERIES & ATELIERS DE CONSTRUCTION

PARIS **A. PIAT et ses Fils** SOISSONS

TRANSMISSIONS · POULIES · ENGRANGES

ELÉVATEURS, TRANSPORTEURS pour charbons, briquettes, coke

POMPES, VENTILATEURS

Succursale: 53, RUE DE LA FOSSE-AUX-CHÊNES, ROUBAIX (12)

FONDERIE DE FER

POUR PIÈCES DE TOUS POIDS & TOUTES DIMENSIONS

SPECIALITÉ DE PIÈCES MÉCANIQUES

S^{té} A^{me} des Fonderies DUROT-BINAULD

LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord) (8)

LILLE, IMP. G. DUBAR ET C^{ie}.



FONDÉ
EN 1863

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ
EN 1863

Agence de LILLE, Rue Nationale, 28

AVEC SOUS-AGENCES à DOUAI, CAMBRAI, ARMENTIÈRES et CAUDRY

Rue de Bellain, 10

Rue de la Herse, 9

Rue Nationale, 52

Rue Centrale, 6

ORDRES DE BOURSE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.
PAIEMENT A VUE DE TOUS COUPONS.
GARDE DE TITRES, PAPIERS, OBJETS PRÉCIEUX, ETC.
AVANCES DE FONDS SUR TITRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.
RÉGULARISATION ET REMBOURSEMENT DE TITRES.
TRANSFERTS, CONVERSIONS DE TITRES, ETC.

DÉPÔTS DE FONDS (COMPTES CHÈQUES).
DÉLIVRANCE DE CHÈQUES SUR TOUS PAYS.
PAIEMENTS TÉLÉGRAPHIQUES POUR TOUS PAYS.
LETRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES.
OUVERTURE DE COMPTES COURANTS.
ESCOMPTE ET RECOUVREMENT D'EFFETS DE COMMERCE.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

(Compartiments à partir de 5 fr. par mois)

POUR LA GARDE DES TITRES, OBJETS PRÉCIEUX, PAPIERS, ETC.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS

THOMSON-HOUSTON

CAPITAL: 40 MILLIONS

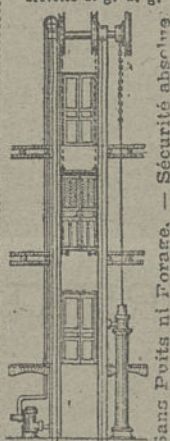
10, Rue de Londres, PARIS

TRACTION ÉLECTRIQUE
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
TRANSPORT DE FORCE

APPAREILS POUR MINES
LOCOMOTIVES BASSES
PERFORATRICES-HAVEUSES

(23)

Ascenseurs Hydrauliques
Brevetés s. g. d. g.



Sans Poids ni Forare. — Sécurité absolue.
SPECIALITÉ DE MONTE-CHARGE MÉCANIQUE AU PAR COURROIE

THOMAS-JÉSUPRET

Constructeur, rue Roland, 59, LILLE

INSTALLATION DE BUANDERIES

Chaudières, Laveuses, Tordeuses, Essoreuses, Séchoirs
A FEU ET A VAPEUR

Machines à repasser le Linge

DRAPS, NAPPE, SERVIETTES, RIDEAUX, ETC.

pour Hospices, Hôpitaux, Blanchisseurs, etc.

Spécialité d'APPAREILS ÉLÉVATEURS brevetés s. g. d. g.

ASCENSEURS HYDRAULIQUES pour HOTELS & MAGASINS

Monte-Charges d'Usines mus par courroies

TIRE-SACS HYDRAULIQUES & MÉCANIQUES

MACHINES A VAPEUR A CHAUDIERES VERTICALES

Anciens Etablissements LE GAVRIAN et Fils, fondés en 1848, à Lille (Nord)
Introduceurs en France de la machine CORLISS

CREPELLE & GARAND

Ingénieurs-Constructeurs à LILLE, Successeurs de V. BRASSEUR

MACHINES A VAPEUR

CORLISS

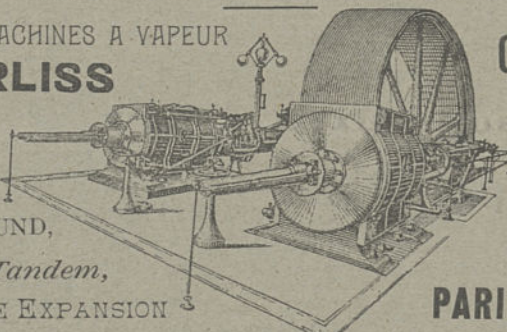
simples,

JUMELLES,

COMPOUND,

Tandem,

TRIPLE EXPANSION



GRAND

PRIX

Exposition

Universelle

PARIS 1889

Auguste VERLINDE, Constructeur-Mécanicien, 8, Boulevard Papin, LILLE

APPAREILS DE LEVAGE

Palans à hélice ou Poulies françaises, Palans différentiels. Treuils ordinaires, Treuils appliqués, Treuils de carrossiers. Monte-charges: Ascenseurs à mains, Ascenseurs au moteur avec câble en chanvre et câble métallique, Monte-plats, Tire-sacs, Monte-charge roulant à double mouvement vertical et horizontal pour filatures ou toute autre industrie. Séries de poulies en une et deux pièces constamment disponibles en magasin. Paliers. Grues. Chariots roulants ordinaires et à direction. Amarres. Chaines. Moufles. Crics. Vérins. Pincettes lève-sacs. Portes à fermetures automatiques brevetées pour ascenseurs.

(5)

Comptoir National DE * PARIS * d'Escompte

AGENCE DE LILLE :

96, Rue Nationale

ESCOMPTE DE PAPIER COMMERCIAL & WARRANTS

Dépôts de fonds à vue et à échéances

ACHAT & VENTE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Païement de tous Coupons

ORDRES DE BOURSE

sur tous marchés

EXÉCUTION EN BOURSE DE LILLE AUX MÊMES CONDITIONS
QUE LES AGENTS DE CHANGE

Avances sur Valeurs de Charbonnages
ET SUR TOUS TITRES

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES & LETTRES DE CRÉDIT
Garde de Titres, Papiers, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
(Compartiments à partir de 5 fr. par mois)

(39)

Fabrique d'Huiles et Graisses industrielles

G^{VE} DELACOURT

LILLE, 14, rue des Jardins, 14, LILLE

Spécialité d'Huiles extra-supérieures

*pour Cylindres et Mouvements de Machines
rapides et à très haute pression*

LA VISCOSITINE (Marque déposée) est une huile minérale réduite et concentrée au plus haut degré, de qualité extra-supérieure et de nuance rouge pour cylindres qui, par sa très grande viscosité, réalise de 40 à 50 pour cent d'économie sur toutes les huiles brutes vertes ou noires indistinctement. Ne se décomposant pas au-dessous de 25 kilos de pression, LA VISCOSITINE entretient tous les organes qu'elle lubrifie dans un état de propreté absolue et sans aucun échauffement.

Afin de ne pas confondre cette huile avec ses similaires qui n'ont de rapport avec elle que par la nuance, exiger surtout la marque ci-dessus.

LA FRIGORIFIQUE (Marque déposée). Pour automobiles, dynamos, turbines, têtes de bielles, paliers et tous autres mouvements rapides. — Cette huile est reconnue de beaucoup supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Les Commandes sont expédiées le jour même de leur réception, la Maison ayant toujours en magasin un minimum de 200 fûts de Viscositine et 200 fûts de Frigorifique.

Agences principales à PARIS, ROUEN et Reims

(38)

C^{ie} FRANCO-AMÉRICAINNE

MONOPOLE DE CONSTRUCTION

DES

Machines Corliss RICE & SARGENT

DE PROVIDENCE (ÉTATS-UNIS)

BUREAUX & ATELIERS A **LESQUIN**, PRÈS LILLE (NORD)

MOTEURS GRANDE VITESSE POUR ÉLECTRICITÉ

Entreprise d'Usines à forfait

TRANSMISSIONS DE MOUVEMENT, RÉPARATIONS, ÉTUDES GRATUITES

(36)

CHAUFFAGE & VENTILATION

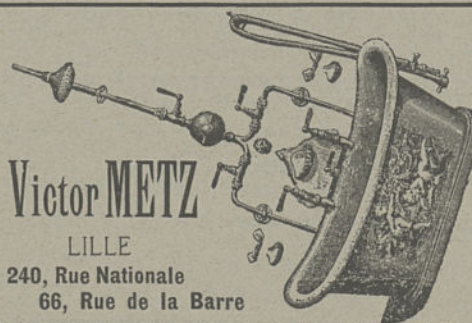
PAR
LA VAPEUR
B. P.

V. HUGLO, Ingr.-Const. - Bureaux et Usine: 90, rue Racine, LILLE

RADIATEURS & CHAUDIÈRES brevetés, ÉLÉMENTS DE CHAUFFAGE PERFECTIONNÉS, TUYAUTERIES
RACCORDS ÉCONOMIQUES, MATÉRIEL, ACCESSOIRES

La Maison a été choisie par le Comité de l'Exposition Universelle 1900 pour la ventilation des Palais du Champ-de-Mars. Débit des Appareils 540,000 mc à l'heure.

(42)



Victor METZ

LILLE

240, Rue Nationale
66, Rue de la Barre

SALLES de BAINS

LAVABOS & CABINETS DE TOILETTE

Forage de puits et Sondage

ENTREPRISE DE SERVICE

DE EAUX & DE GAZ

Spécialité de Travaux

POUR

BRASSERIES et USINES

TÉLÉPHONE 693 (45)

E. & A. SÉE, Ing^{rs}-Constructeurs, 15, RUE D'AMIENS, LILLE

TÉLÉGRAMMES : SÉE, 15 AMIENS, LILLE — TÉLÉPHONE N° 304

Constructions Métalliques. — Bâtiments Industriels

Etudes et Entreprise générale à forfait
TYPES LES PLUS PERFECTIONNÉS, SUIVANT LES EXIGENCES DE CHAQUE INDUSTRIE

CHARPENTES, POUTRES, LINTEAUX, PYLONES, etc.

CHAUFFAGES A VAPEUR : Tuyaux à ailettes syst. SÉE, Purgeurs, Accessoires, etc.

RÉFRIGÉRANTS PULVÉRISATEURS d'Eau de condensation, Syst. SÉE, brevetés S. G. D. G.

Appliqués à plus de 80.000 chevaux de force motrice et donnant une grande économie d'eau.

(34)

L. MAHIEU & FILS

CHIMISTES BREVETÉS S. G. D. G.

117, Boulevard Gambetta, ROUBAIX (Nord)

CORRECTION COMPLÈTE au PRÉALABLE ou à la MARCHÉ

des eaux d'alimentation

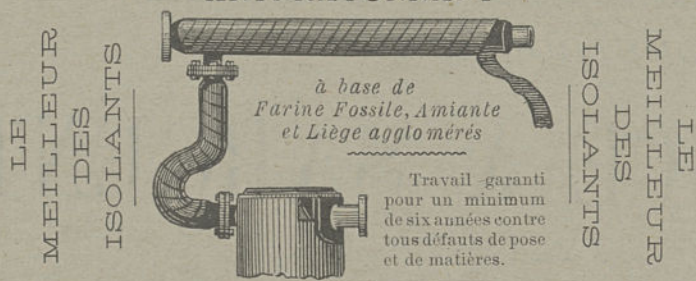
SANS AUCUN APPAREIL MÉCANIQUE
par l'emploi du

TARTRIVORE CONCENTRÉ

Produit liquide incolore à base de sucres végétaux
GARANTI NEUTRE

Avec un kilog. on épure 50,000 litres d'eau titrant 50° hydrotimétriques

ENDUIT RÉFRACTAIRE CALORIFUGE MAHIEU
ANTI-RAYONNANT



GRAISSES POUR COURROIES EN CUIR & POUR COURROIES TISSÉES

Enduit-Cables * Peinture-émail en toutes nuances (30)

REPRÉSENTATIONS INDUSTRIELLES

Exploitations de Brevets

E. DECLERCQ & H. CORDONNIER

INGÉNIEURS

5, Rue Jean-Roisin

* LILLE *

Epuration des Eaux Industrielles

ÉCONOMISEUR CALVERT

Foyers et Grilles de Générateurs

POMPES

CENTRIFUGES, A PISTONS & A MOTEUR ELECTRIQUE

MOTEURS à Gaz et à Pétrole

VOITURES AUTOMOBILES & MOTOCYCLES

VOITURETTE A VAPEUR STANLEY (32)

ANCIENNE MAISON LOUIS FONTAINE, FONDÉE EN 1832

CRÉPELLE-FONTAINE * Succ^r, à LA MADELEINE-lez-LILLE (France)

ATELIERS DE CONSTRUCTION ET DE GROSSE CHAUDRONNERIE D'ACIER, DE FER ET DE CUIVRE
A LA MADELEINE-LEZ-LILLE ET A ROUBAIX

Principales Récompenses : Grands Prix à l'Exposition universelle de Bruxelles 1897. — Grands Prix à l'Exposition universelle d'Anvers 1894. — 2 Médailles d'or à l'Exposition universelle de Paris 1889. — Prix de Progrès à l'Exposition universelle de Bruxelles 1888. — Médaille d'Or à l'Exposition universelle de Barcelone 1888. — Grande Médaille d'or de la Fondation Kulmann en 1887, pour le plus grand progrès en distillerie. — Médaille d'Or grand module de la Société d'Agriculture de France 1886. — Médaille d'or à l'Exposition universelle d'Anvers 1885. — Diplômes d'honneur, Médailles d'or et un grand nombre d'autres récompenses de 1^{er} ordre.

CONSTRUCTION ET ENTREPRISE DE DISTILLERIES, SUCRERIES, RAFFINERIES, GLUCOSERIES, FÉCULERIES, AMIDONNERIES, MALTOSERIES, BRASSERIES, SALINES, SAVONNERIES, RAFFINERIES DE POTASSE, DE PÉTROLE, FABRIQUES D'ETHER, D'AMMONIAQUE, DE TAPIOCA ET DE TOUTES AUTRES INDUSTRIES.

SPÉCIALITÉ pour les Installations de Distilleries et de Brasseries perfectionnées, Machines et Appareils pour la fabrication des Alcools et des Bières de qualité supérieure.

RECTIFICATION CONTINUE DES ALCOOLES donnant de 92 à 95 % d'alcools extra-fins en 1^{er} jet, moins de 1% de freinte et 50% d'économie de charbon (Brevetés S.G.D.G.) | APPAREILS PERFECTIONNÉS pour la fabrication de l'éther (Brevetés S.G.D.G.)

GÉNÉRATEURS de tout genre, à Bouilleurs intérieurs et extérieurs, SEMI-TUBULAIRES, TUBULAIRES, à tubes démontables et à doubles tubes (Brevetés S.G.D.G.)

GÉNÉRATEURS multibouilleurs (Brevetés S.G.D.G.) | APPAREILS à teindre et à blanchir dans le vide, ou sous pression | CHAUDIÈRES à tubes Galloway extérieurs et à tubes d'eau inexplosibles (B.S.G.D.G.) | à volonté (Brevetés S.G.D.G.)

Privilage pour la circulation " DUBIAU " dans les chaudières augmentant beaucoup la vaporisation et le rendement. (35)

LA REVUE NOIRE

ORGANE BI-MENSUEL DES INDUSTRIES DE LA HOUILLE ET DU FER

ABONNEMENTS D'UN AN : France, **20** francs; — Union postale, **25** francs.

RÉCLAMES : 2 FRANCS LA LIGNE DE TEXTE

POUR LES ANNONCES, S'ADRESSER AUX BUREAUX : 33, RUE MEUREIN, LILLE

Les Abonnements et les Annonces sont payables d'avance et continuent sauf avis contraire

Sommaire. **BULLETIN ÉCONOMIQUE** : Institution des concessions de mines (*à suivre*); Amélioration des voies de communication; La crise charbonnière en Allemagne. — **BULLETIN INDUSTRIEL** : Nécrologie; L'ankylostomiasis en Belgique; Election sénatoriale du Pas-de-Calais; Mines d'Albi; Mines de Carmaux; Mines de Flines-les-Raches; La Compagnie des mines d'Ostricourt à l'Exposition; Congrès national des mines et de la métallurgie à Paris. — **BULLETIN COMMERCIAL** : France; Belgique; Angleterre. — **BULLETIN FINANCIER** : Mines de Carvin; Revue trimestrielle des cours de la Bourse de Lille; Tableau des valeurs minières et métallurgiques de France, revue des cours; Tableau des valeurs minières et métallurgiques de Belgique, revue des cours; Belgique: Charbonnages de Grand-Conty et Spinois, à Gosselies; Charbonnages de Maireux et Bas-Bois, à Soumagne — **INFORMATIONS DIVERSES.**

BULLETIN ÉCONOMIQUE

INSTITUTION DES CONCESSIONS DE MINES

Projet de loi déposé au Sénat, le 23 mars 1900, par M. BAUDIN, ministre des Travaux publics

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESSIEURS,

Le projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations n'a pas pour but une refonte complète de la législation minière; il ne tend pas davantage à la codification générale des divers textes qui régissent actuellement la matière. Certes, le régime institué par la loi du 21 avril 1810 a donné lieu à de nombreuses critiques et, à plusieurs reprises, le Parlement a été saisi de vastes projets dont l'adoption eût constitué, vraiment, un statut nouveau en ce qui concerne la constitution et l'exploitation des concessions de mines. Qu'il nous suffise de rappeler les trois tentatives faites en ce sens par le Gouvernement, en 1877, en 1886 et en 1894, tentatives restées d'ailleurs sans résultats.

Nous ne renonçons pas assurément à l'espoir d'appeler un jour le Parlement à entreprendre cette œuvre considérable, mais nous entendons nous assigner aujourd'hui un but plus modeste.

Nous limitons volontairement notre besogne, parce que nous sommes désireux de l'accomplir plus sûrement et plus rapidement. La réforme que nous vous soumettons est toute partielle, et les modifications à la loi de 1810 que nous vous demandons de consacrer portent exclusivement sur un nombre restreint de points très nettement déterminés. Il s'agit, en définitive, d'apporter à certaines dispositions légales des modifications dont l'expérience même indique la nécessité, telle, entre autres, la gratuité; il s'agit aussi de mettre, sans heurts, sans brutalité, notre législation minière en harmonie avec les idées et les nécessités modernes.

Régime établi par la loi du 21 avril 1810. — L'institution des concessions de mines a été fixée, avec leur régime légal, par la

loi du 21 avril 1810, dont les dispositions fondamentales sont les suivantes :

La mine est donnée gratuitement et l'attributaire peut être choisi discrétionnairement par le Gouvernement, après avis du Conseil général des mines et du Conseil d'Etat. La concession ainsi créée — et cela a été la pierre angulaire de l'œuvre législative de 1810 — devient pour le concessionnaire une propriété foncière de droit commun, sauf les restrictions suivantes : l'Administration a le droit d'intervenir dans la conduite technique des travaux pour assurer la conservation de la mine et éviter les dangers que ces travaux peuvent présenter pour la surface et le personnel occupé; le concessionnaire est tenu d'exploiter sa mine à moins de motifs de chômage; il ne peut réunir sa concession à d'autres de même nature sans une autorisation du Gouvernement.

Depuis longtemps, des critiques justifiées se sont élevées contre ce système d'institution des concessions; elles sont de deux ordres principaux :

1^o La désignation discrétionnaire de l'attributaire est de nature à placer le Gouvernement et ses Conseils dans des difficultés presque inextricables lorsqu'il s'agit, notamment, de décider, au milieu d'ardentes compétitions, sans qu'il y ait des motifs bien déterminants pour justifier un choix; et il est particulièrement opportun de mettre les Pouvoirs publics en pareil cas à l'abri de toute suspicion de partialité à l'égard des personnes;

2^o Le don gratuit de la mine peut conférer à l'attributaire un bénéfice disproportionné avec l'effort ou les dépenses consacrées aux travaux de recherche par lui exécutés.

Sans doute, le concessionnaire d'une mine doit payer annuellement, avec les centimes additionnels, une taxe fixe de 0 fr. 11 par hectare et une taxe proportionnelle de 5,50 0/0 de son produit net. Mais ces taxes ne sont que l'impôt spécial, impôt aujourd'hui peut-être modéré, dû par cette propriété particulière que constitue une mine, comme par toutes autres propriétés : c'est à la fois l'impôt foncier et la patente des exploitants. En somme, par l'attribution gratuite de la mine, le Trésor se prive, en faveur de l'attributaire, d'une ressource qu'il pourrait et devrait se

réserver comme représentant la collectivité, au mieux de l'intérêt de laquelle les mines doivent être concédées et exploitées.

La gratuité des concessions de mines a soulevé de tout temps les objections les plus graves ; à diverses reprises, le législateur a dû se préoccuper de modifier sur ce point la législation de 1810. Les projets de loi présentés au Parlement en 1877, 1886 et 1894 n'ont pu aboutir pour les raisons que nous indiquons ; mais, sur ce point spécial de l'obligation pour l'attribution d'acquérir la concession à titre onéreux, il ne semble pas qu'il puisse s'élever de contestations sérieuses. C'est ainsi que, tout récemment encore, sur les indications mêmes du Conseil d'Etat, le Gouvernement n'a cru pouvoir instituer une nouvelle série de concessions de mines de fer en Meurthe-et-Moselle qu'en faveur des demandeurs qui s'engageaient à verser une subvention d'au moins 500 francs par hectare, pour l'établissement de chemins de fer indispensables à la mise en exploitation de ces mines.

Dispositions nouvelles. — Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter a pour but précisément, en s'inspirant de l'intérêt public et sans froisser en quoi que ce soit les intérêts particuliers, de mettre d'accord la législation et les faits.

Il établit, en principe, la non gratuité des concessions, et, comme conséquence, leur attribution par voie d'adjudication.

Mais la prospérité nationale étant intéressée à disposer du plus grand nombre possible de mines en exploitation et l'expérience ayant démontré que le plus sûr moyen de susciter la découverte de gîtes est de conférer la mine à l'inventeur, notre projet réserve à celui-ci un droit de préférence qu'il exerce sous la seule réserve du paiement à l'Etat de la somme fixée pour l'adjudication ou déterminée par les résultats mêmes de celle-ci.

Telles sont les deux innovations essentielles de notre projet de loi.

Sauf le changement dans les règles sur l'attribution de la mine, toutes les dispositions de notre droit minier restent inaltérées.

Toutefois, il nous a paru que ce projet donnait une excellente occasion pour introduire dans notre législation minière diverses modifications de détail dont la nécessité est résultée de faits récents ou est la conséquence même du changement apporté dans le mode d'institution des mines.

C'est ce que démontreront les observations succinctes que nous avons à vous présenter sur les divers articles du projet.

Sauf les détails d'exécution, qui seront naturellement donnés par le règlement d'administration publique prévu à l'article 6, l'article premier indique les règles pour l'application des idées directrices qui nous ont inspirés.

Cet article établit tout d'abord le principe et le système de l'adjudication et détermine limitativement les personnes appelées à y prendre part.

En même temps, il réserve expressément à l'inventeur, avant ou après l'adjudication, un droit formel de préférence aux conditions mêmes de l'adjudication. C'est là, avec le principe de la non gratuité, l'innovation fondamentale du projet de loi.

Le seul cas où l'Etat peut se soustraire à l'observation de ce droit de préférence est prévu par le paragraphe 2 de la loi du 21 avril 1810. Nous avons voulu empêcher ces accaparements de la richesse minérale si nuisibles à l'intérêt public et contre lesquels a été rendu déjà le décret du 23 octobre 1852.

Sous cette réserve, le droit de l'inventeur est intangible.

Disons, en passant, qu'il nous a paru inutile de chercher à donner une définition légale de l'inventeur. Il faut, pour déterminer l'inventeur, apprécier un ensemble de circonstances propres à chaque espèce. Aussi bien la notion et la pratique de l'invention ne sont pas nouvelles, puisqu'elles ont été introduites par la loi même du 21 avril 1810 et qu'il en a été fait un usage en quelque sorte courant depuis lors.

Loin d'être défavorable aux inventeurs et, par suite, à la recherche et à la découverte des mines, le régime proposé leur sera au contraire plus favorable que le système actuel, tout en sauvegardant les intérêts de l'Etat et du Trésor, par le système de l'adjudication et le versement d'une somme, sous toutes les formes dont la pratique pourra révéler l'utilité.

En effet, d'après la loi du 21 avril 1810, l'inventeur n'a aucun droit à la mine ; il n'a droit qu'à une indemnité pécuniaire. Or, le projet lui reconnaît un droit de préférence à la mine même. Sur la déclaration d'invention, le Conseil d'Etat ne se bornera plus comme aujourd'hui à donner un avis, c'est une véritable décision souveraine qu'il rendra, ce qui constitue une garantie précieuse pour les explorateurs.

Si donc, même sous le régime de la loi de 1810, telle que l'avait appliquée la jurisprudence administrative, les recherches n'avaient pas été entravées, elles n'en seront que plus actives dans l'avenir, les droits de l'inventeur se trouvant accrus.

L'exercice légal de son droit de préférence dispense, en outre, l'inventeur de fournir les justifications financières prévues par l'article 14 de la loi du 21 avril 1810. C'est sans intérêt pratique. On ne sera pas inventeur sans avoir fait des travaux de recherche, plus ou moins importants, dont l'exécution est une première preuve de crédit. L'inventeur qui peut bénéficier d'une disposition comme celle que nous proposons pour lui, trouverait d'ailleurs toujours le crédit nécessaire, comme le montre l'exemple de tous les pays qui pratiquent la règle de la « mine à l'inventeur. » Au surplus, la mine ne pourra pas rester inexploitée sans motifs justifiés pour son chômage.

Enfin, en n'innovant dans la procédure de l'institution que sur le choix de l'attributaire, on laisse l'Administration statuer discrétionnairement comme par le passé sur la délimitation des concessions. Avec les gîtes de natures si diverses de notre pays, c'est la solution à coup sûr la meilleure pour éviter des extensions fâcheuses pour l'intérêt public, tout en donnant à chaque concession une étendue qui lui permette de vivre et de prospérer, comme ce même intérêt public l'exige.

Nouvelle déchéance. — L'article 3, sanction nécessaire des stipulations financières de l'article premier, introduit dans notre droit une nouvelle clause de déchéance avec une nouvelle procédure.

Actuellement, la déchéance peut être prononcée dans quatre cas : chômage injustifié de la mine (Article 49 de la loi du 21 avril 1810 et 10 de la loi du 27 avril 1838) ; défaut de paiement des taxes dues à un syndicat d'assèchement (Article 6 de la loi du 27 avril 1838) ou des travaux exécutés d'office par l'Administration (Article 9 de la même loi) ; réunion de mines de même nature sans l'autorisation du Gouvernement (Article 2 du décret du 23 octobre 1852). Dans tous ces cas, la déchéance est une faculté et non une obligation pour l'Administration. Quand elle a été prononcée, elle ouvre à l'intéressé un recours de pleine juri-

diction devant le Conseil d'Etat au contentieux, qui est ainsi appelé à connaître, non seulement de la régularité de la procédure comme dans le recours ordinaire pour excès de pouvoir, mais en outre de l'opportunité de la mesure sur laquelle il peut prononcer souverainement ; et, de plus, ce recours est exceptionnellement suspensif.

Evidemment, après ces précédents, la déchéance ne pouvait pas ne pas être prévue pour le défaut de paiement des annuités de l'article premier et, par analogie, des redevances annuelles dues par tout concessionnaire. Mais si l'on conçoit la garantie du recours contentieux dans les autres cas, il ne s'explique plus dans une espèce aussi simple que celle de l'article 2, où le montant de la somme due ne peut être l'objet d'aucune contestation, ni quant à son montant, ni quant à la date de son exigibilité. La déchéance doit être ici pure et simple. Toutefois il a fallu, pour maintenir le crédit des mines et éviter d'autres abus, créer une procédure, imitée de celle de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui garantit les droits des créanciers directement mis en demeure de payer aux lieux et place du concessionnaire s'ils veulent conserver leur gage. Les formalités prévues seront relativement courtes et elles ne s'éterniseront pas comme dans le système du recours contentieux de l'article 7 de la loi du 27 avril 1838 ; une déchéance prononcée le 13 mars 1895, contre laquelle on s'est pourvu le 26 mai 1896, n'a pas encore abouti.

En même temps, par le dernier paragraphe de cet article et par l'article 3, nous avons cru devoir modifier, tant pour cette nouvelle déchéance que pour celles actuellement existantes, une particularité de la loi du 28 avril 1838. Suivant cette loi (Article 6), la mine retirée qui, adjugée, n'a pas trouvé de soumissionnaire, « reste à la disposition du Domaine », et la jurisprudence a interprété cette disposition en ce sens que la concession n'était pas annihilée ; qu'elle revenait au domaine privé de l'Etat comme tous biens immobiliers que l'Etat peut posséder à ce titre ; qu'elle est franche de toutes charges du fait personnel du concessionnaire déchu, mais grevée naturellement des charges inhérentes à l'institution, telles que les redevances dues aux propriétaires superficiaires en vertu des articles 6 et 42 de la loi du 21 avril 1810. L'Etat est par là exposé à supporter des charges et des responsabilités qu'il ne doit pas assumer. La mine, abandonnée dans ces conditions, doit redevenir ce qu'elle était avant son institution, quitte et franche de toutes charges à raison de la concession antérieure ou du fait du concessionnaire déchu. L'Etat peut en disposer à nouveau, comme lors de la première attribution de concession, et en se conformant aux mêmes règles.

L'article 4 n'est pas une innovation ; il ne fait que confirmer des pouvoirs que l'Administration peut exercer dès aujourd'hui en vertu de l'article 5 du décret du 3 janvier 1813 et de l'ordonnance du 26 mars 1843 (Article 2), avec la sanction, pour le recouvrement des frais des travaux, qui résulte de l'article 9 de la loi du 27 avril 1838. Dans ces derniers temps, on a dû plus fréquemment recourir à ces mesures, par suite de l'accroissement des grèves, qui n'est dans les mines qu'une conséquence du développement même de leur exploitation plus active, et l'expérience a montré qu'il était utile de mieux préciser le détail des règles qui n'avaient peut-être pas été prévues à l'origine pour de pareils cas.

Compétence commerciale. — Généralisant un vieux principe de

notre droit, d'après lequel toute opération qui ne fait que tirer des produits du sol n'est pas commerciale, l'article 32 de la loi du 21 avril 1810 avait stipulé que l'exploitation des mines n'est pas un commerce. Il est tout à fait rationnel, en effet, de laisser sous l'empire du droit civil et sous l'autorité des juridictions civiles, les relations si particulières que la nature des choses établit entre l'exploitant du tréfonds et le propriétaire de la surface. Mais aujourd'hui, avec les caractères de fait de l'industrie des mines, on ne peut vraiment pas la distinguer de toutes les autres industries commerciales, en ce qui concerne la vente et le transport de ses produits et l'achat de ses approvisionnements. Il y a là une anomalie à faire disparaître ; mais, en même temps, comme on vient de le dire, une distinction s'impose entre les divers actes de l'exploitant.

De très nombreuses Chambres de commerce ont tout récemment demandé avec insistance cette modification pour remettre toutes les contestations de ce chef à la juridiction consulaire, qui, par la rapidité de sa procédure, donne des avantages incontestables aux transactions commerciales. On espère ainsi notamment faciliter les exploitants de mines et les mariniers qui réclament contre les lenteurs inhérentes à la juridiction civile lorsqu'ils sont obligés de recourir à elle pour demander réparation du préjudice qui leur est causé par les délais mis à charger leurs bateaux.

Malgré la commercialisation de toute une partie des actes des exploitants, les Sociétés de mines garderont leur caractère civil. D'une part, en effet, il se crée — et très utilement — pour l'exploitation, surtout à l'origine des travaux, des associations de personnes, qui ne sont pas réunies par un véritable contrat de Société, qui constituent cependant des Sociétés *sui generis*, d'après le droit minier, et auxquelles il serait inadmissible d'appliquer les rigueurs de la loi commerciale. D'autre part, lorsque la loi du 1^{er} août 1893 a commercialisé pour l'avenir les Sociétés civiles par actions, elle a reculé devant l'application de la loi commerciale aux Sociétés civiles alors existantes, par suite de l'impossibilité de la transformation de plusieurs d'entre elles ; et cela est vrai surtout pour les antiques Sociétés de mines, comme celle d'Anzin, dont les statuts remontent au siècle dernier.

Nous avons laissé à des règlements d'administration publique, avec l'article 6, le soin de donner toutes les règles de détail de procédure qui auraient inutilement encombré le texte de la loi.

La clause d'abrogation qui forme l'article 7 n'est pas une simple clause de style dont on pourrait s'abstenir puisqu'elle est de droit. Elle vient rappeler ce que nous disions dès le début : hors la modification dans le mode d'attribution des mines que notre projet veut introduire, il n'y a rien de changé dans les règles actuelles de notre législation minière, et notamment dans les droits et les obligations, d'après cette législation, des concessionnaires de mines, tant actuelles que futures.

Tels sont les motifs pour lesquels nous soumettons avec confiance ce projet à vos délibérations. Il a le mérite d'une grande simplicité ; il peut être très rapidement examiné et voté. Nous sommes convaincus qu'il apportera une amélioration considérable, et du reste nécessaire, à la situation actuelle, en déchargeant l'Administration de responsabilités qu'on ne doit pas lui laisser, en procurant au Trésor des ressources qui pour-

ront ne pas être négligeables, tout en activant les recherches de mines et, par suite, leur exploitation. (A suivre.)

Amélioration des voies de communication

Si, à propos de l'enquête ouverte par le Ministre du commerce sur les travaux d'amélioration urgents à effectuer sur les voies ferrées et navigables et dans les ports, les Chambres de commerce de la région du Nord n'ont réussi à tenir que des séances ternes et dénuées d'intérêt dans lesquelles elles n'ont même pas su prendre une décision ferme et nette, il n'en a pas été de même des Chambres de commerce de la région du Nord-Est de la France.

Dans un Congrès tenu à Nancy le 7 avril, les Chambres de Nancy, Troyes, Sedan, Saint-Dié, Reims, Epinal, Charleville, Châlons-sur-Marne, Belfort et Bar-le-Duc étaient représentées. Assistaient, en outre, à la séance, MM. le préfet de Meurthe-et-Moselle; Thoux, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Villain, ingénieur des mines; Weiss, sous-directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, et Dreux, maître de forges, membre du Conseil supérieur du commerce.

Grâce à ces dernières personnalités, le Congrès n'a pas discuté dans le vide. Il n'a pas non plus éliminé la moitié des questions qui lui étaient soumises.

Dès l'ouverture de la séance, M. Lhuillier, de Nancy, est nommé président, et M. Hannier, de Reims, vice-président.

M. Thoux, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, donne lecture des rapports qu'il a faits, sur l'invitation de M. le Préfet, pour fournir au Conseil général les renseignements qui peuvent lui être utiles pour lui permettre de répondre au questionnaire du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

Ces rapports ont traité, l'un aux chemins de fer, l'autre aux voies navigables.

On commence par la discussion relative aux chemins de fer. La ligne la plus nécessaire en ce moment est celle de Briey à Hussigny et Villerupt, passant près d'Audun-le-Roman avec embranchement sur Baroncourt : c'est celle pour laquelle les nouveaux concessionnaires de mines de fer ont dû s'engager à donner une subvention de 500 francs pour chaque hectare de concession qu'ils ont obtenu.

Bien que cette voie soit, pour ainsi dire, acquise dès maintenant, elle fait l'objet principal de la discussion à laquelle M. le Préfet et M. Weiss prennent une large part.

Finalement, le classement définitif suivant est adopté par le Congrès :

1° a) de Briey à Hussigny et Villerupt, passant par ou près Audun-le-Roman ;

b) de Baroncourt, aboutissant à un point à déterminer de la ligne de Briey à Hussigny et Villerupt, aussitôt après les déclarations d'utilité publique ;

c) Doublement de Longuyon-Pagny-sur-Moselle ;

2° Très prompt achèvement de la ligne de Gerbéviller à Bruyères ;

3° De Saint-Dié à Saales ;

4° Doublement de la voie Lunéville à La Chapelle ;

5° De Belfort à Giromagny et Massevaux.

M. Lhuillier, président, dit que la Compagnie de l'Est, promet de son côté les améliorations suivantes :

Indication par ordre d'urgence des travaux à exécuter sur le réseau de l'Est

A. Construction de lignes nouvelles :

1. Doublement de la voie entre Longuyon et Pagny-sur-Moselle.

2. Ligne de Baroncourt à Audun-le-Roman.

3. Ligne de Briey à Villerupt et à Hussigny, par ou près Audun-le-Roman.

4. Ligne de Gerbéviller à Rambervillers.

B. Agrandissement de garés :

1. Agrandissement de la gare de Saint-Dié.

2. Création de nouvelles voies à la gare de triage de Jarville et à la gare de Frouard.

3. Agrandissement du bâtiment des voyageurs de la gare de Reims.

4. Construction d'un bâtiment pour messageries à Epinal.

5. Elargissement des trottoirs de la gare de Remiremont.

6. Améliorations diverses à la gare aux marchandises de Belfort.

7. Agrandissement de la gare de Gérardmer.

8. Agrandissement des gares de Conflans et d'Homécourt.

9. Agrandissement de la gare de Bar-le-Duc.

Le Congrès donne acte à la Compagnie de ces promesses et émet le vœu que certaines autres gares, telles que Vitry-le-François, celles des Ardennes et celle de Commercy (qui, dit M. Grosdidier, est encore telle que lors de sa première construction), soient également agrandies et leurs services améliorés, surtout en ce qui touche les marchandises.

Après lecture du rapport de M. Thoux sur les voies navigables, on passe à la discussion, qui s'engage principalement sur les canaux de la Chiens et de la Meuse à l'Escaut.

M. Vilain donne quelques aperçus sur le trafic probable du futur canal de la Chiens. Nous reproduisons ces données statistiques d'après la *Revue Industrielle de l'Est* :

Il faut diviser la région industrielle de Meurthe-et-Moselle en deux parties : 1° le bassin de Nancy ; 2° le bassin de Briey.

BASSIN DE NANCY

MINES DE FER, USINES A FER, SALINES ET SOUDIÈRES. — Ce groupe a consommé en 1899 : 640.000 tonnes houille et coke du Nord, 100.000 tonnes houille et coke de Belgique, 310.000 tonnes houille et coke d'Allemagne.

Total : 1.050.000 (dont 2/5 venus par eau et 3/5 par fer).

Depuis deux ans, 7 hauts-fourneaux ont été construits ou mis en chantier. Deux hauts-fourneaux inactifs peuvent être mis en marche, d'un jour à l'autre. Ces huit ou neuf hauts-fourneaux, à raison de 50.000 tonnes chacun par an, produiront environ 400.000 tonnes de fonte, ce qui exigera 500.000 tonnes de combustible de plus qu'aujourd'hui. Si l'on admet que la Belgique et l'Allemagne ne nous fourniront pas plus de 100.000 tonnes, chacune, de ce combustible, c'est 300.000 tonnes qu'il faudra demander à la région du Nord. Nous avons vu plus haut qu'il en vient déjà 640.000 tonnes (dont 1/3 par eau et 2/3 par rails).

En définitive, dans 3 ou 4 ans, le Nord enverra, tant par rails que par eau, dans le bassin de Nancy, 950.000 tonnes de combustible.

Le bassin de Nancy exporte, en minerai, vers la Haute-Marne, le Nord, la Belgique et l'Allemagne, 300.000 tonnes. Sauf 40.000 tonnes, ce tonnage emprunte la voie d'eau. Le bassin de Briey exporte moins parce qu'il ne dispose que de la voie de fer et que les minerais riches, qui viennent seulement d'être concédés, n'ont pu encore, jusqu'à ce jour, être livrés à la consommation ; mais je démontrerai plus loin qu'il y aura dans quelques années un trafic total de 900.000 tonnes de minerais, allant de l'Est vers le Nord. On peut affirmer que Nancy

ne dépassera pas alors 200.000 tonnes : c'est donc 700.000 tonnes qui seront à prendre à Briey et Longwy.

Les produits métallurgiques du bassin de Nancy consistent en fontes, fers et aciers. Pour simplifier, je ne parlerai que de fonte. (La transformation en fer ou acier occasionne un déchet de 25 0/0 en moyenne). Les hauts-fourneaux du bassin de Nancy ont produit en 1899 475.000 tonnes de fonte. Nous avons vu plus haut que, dans quelques années, on produirait 400.000 tonnes de plus, soit 875.000 tonnes au total. Pour tenir compte de la réduction du tonnage due à l'élaboration du fer et de l'acier sur une partie, j'estime qu'on doit prévoir un tonnage de produits sidérurgiques à expédier de 700.000 tonnes.

Enfin, les salines produisent 140.000 tonnes de sel raffiné, 110.000 tonnes de sel gemme et les soudières 170.000 tonnes de carbonate de soude.

BASSIN DE BRIEY

Il comprend, dans l'arrondissement de Briey, le groupe de Longwy-Villerupt au Nord et le groupe de l'Orne au Sud. Dans ce dernier, la maison de Wendel et Cie a seule une importante usine en activité ; mais bientôt trois autres usines s'élèveront à Homécourt, Auboué et Moutiers.

Ultérieurement, entre Auboué et Conflans, d'autres établissements se construiront, cela ne paraît pas douteux.

Dans quelques années (10 ans au plus), il y aura 15 hauts-fourneaux dans la vallée de l'Orne. Ce nombre s'accroîtra très probablement encore dans l'avenir.

Au Nord de Briey, entre l'Orne et la Chiers, on vient de concéder de nouvelles mines, dont quatre, en particulier, aux sociétés de Vezin-Aulnoye, de Maubeuge, de la Providence et de Denain et d'Anzin. Ces quatre sociétés ont toutes des hauts-fourneaux dans le Nord, vers lesquels elles conduiront des minerais riches tirés de ces concessions (les usines du Nord consomment à la fois des minerais de l'Est et de s minerais d'autres provenances, Espagne, Suède, etc.).

Les sociétés dont il s'agit ont douze hauts-fourneaux dans le Nord. L'une d'elles a, en outre, une importante aciérie en Belgique, qui marchera prochainement avec cinq hauts-fourneaux.

Ces usines pourront produire de 5 à 600.000 tonnes de fonte, exigeant 1.400.000 tonnes de minerai, dont 900.000 environ seraient demandées à Meurthe-et-Moselle.

J'ai dit plus haut que le bassin de Nancy continuerait d'en donner 200.000 tonnes. Longwy en fournira 100.000 comme aujourd'hui. Restent donc 600.000 tonnes pour Briey. Si ce trafic avait la voie d'eau à sa disposition, il se développerait certainement encore davantage, certains exploitants devant en profiter pour livrer des minerais au commerce.

Les 15 hauts-fourneaux du groupe de l'Orne, dont nous avons parlé, pourront fournir 700.000 tonnes de fonte ou 550.000 tonnes de produits finis et exigeront une consommation d'environ 900.000 tonnes de combustible, dont plus de la moitié, soit 500.000 tonnes, seraient à fournir par le Nord.

Si nous laissons maintenant de côté le groupe de l'Orne, il ne nous reste plus à examiner que le groupe de Longwy-Villerupt. Ce groupe a produit en 1899 900.000 tonnes de fonte et a consommé 1.450.000 tonnes de houille et coke.

On ne prévoit que quatre hauts-fourneaux supplémentaires, ce qui porterait la production de fonte à 1.400.000 tonnes et la consommation en houille et coke à 1.700.000 tonnes.

Les minerais de Longwy, en général moins bons que ceux de Briey, ne donneront pas lieu à une augmentation de trafic appréciable. En 1899, on en a transporté 100.000 tonnes, c'est un maximum qui ne sera guère dépassé.

Quant aux 1.450.000 tonnes de charbon reçues par Longwy en 1899, elles se décomposent comme suit : Nord 480.000 tonnes, Belgique 520.000 tonnes, Allemagne et Angleterre 450.000 tonnes. Total 1.450.000 tonnes.

J'estime que l'appoint de combustible exigé par la construction des quatre hauts-fourneaux nouveaux, soit 270.000 tonnes, sera à demander en entier aux houillères du Nord. On aura donc finalement avec la région du Nord un trafic de combustibles de 480.000 + 270.000 = 750.000 tonnes.

Les produits sidérurgiques de Longwy, à répartir dans toutes les directions, se monteront à 850.000 tonnes (en tenant compte du déchet de fabrication de l'acier).

RÉSUMÉ : Principaux éléments de trafic des trois régions industrielles de Meurthe-et-Moselle, dans dix ans.

BASSIN DE NANCY

HAUTS-FOURNEAUX en marche 17, inactifs 2, nouveaux 6.

Produits de l'industrie de la région de Nancy à transporter par fer et eau, dans quelques années : Produits sidérurgiques 700.000 tonnes, sel raffiné et sel gemme 250.000 tonnes, soude 170.000 tonnes, minerais de fer 200.000 tonnes. Total : 1.320.000 tonnes.

Combustibles à recevoir par la région de Nancy en provenance du Nord et de la Belgique : Du Nord 940.000 tonnes, de Belgique 200.000 tonnes. Total : 1.140.000 tonnes.

On peut donc admettre un trafic dans chaque sens de 1.200.000 tonnes.

N. B. — Il n'est pas fait état des combustibles en provenance d'Allemagne dans cette évaluation.

GROUPE DE L'ORNE ET DE BRIEY

HAUTS-FOURNEAUX en marche 6, en construction 2, projetés 7.

Expéditions de produits sidérurgiques 550.000 tonnes, scories de déphosphoration et divers 50.000 tonnes, minerais 600.000 tonnes. Total : 1.200.000 tonnes.

Combustibles à recevoir : Du Nord (et de la Belgique ?) 500.000 tonnes.

N. B. — Il n'est pas fait état des combustibles d'origine allemande, qui s'évalueraient par 400.000 tonnes.

GROUPE DE LONGWY-VILLERUPT

HAUTS-FOURNEAUX en marche 32, inactifs 3, en construction 3.

Expéditions : Produits sidérurgiques 850.000 tonnes, scories de déphosphoration et divers 50.000 tonnes, minerais 100.000 tonnes. Total : 1.400.000 tonnes.

A recevoir : Combustibles du Nord 750.000 tonnes, combustibles de Belgique 520.000 tonnes. Total : 1.270.000 tonnes.

N. B. — Il n'est pas fait état des combustibles d'origine allemande. Si nous réunissons les chiffres de ces deux groupes pour avoir le trafic du bassin de Briey, nous trouvons :

Expéditions du bassin : Produits sidérurgiques 1.400.000 tonnes, scories de déphosphoration et divers 100.000 tonnes, minerais 700.000 tonnes. Total : 2.200.000 tonnes.

Combustibles à recevoir : Du Nord de la Belgique, 1.770.000 tonnes.

Après discussion, le Congrès adopte le classement suivant :

1° Canal de la Chiers dont les études sont faites et le canal de l'Escaut à la Meuse avec soudure à Mézières entre ces deux canaux, en appelant l'attention de l'Administration sur la nécessité d'une exécution sinon simultanée, du moins consécutive dans un délai rapide, et cela en raison du concours que ces deux voies représentent ;

2° Le canal de Dombasle à Saint-Dié, achèvement des travaux en cours d'exécution.

Le Congrès émet un vœu pressant en faveur : a) de l'achèvement du canal de la Marne à la Saône et de l'embranchement de l'Allan à la Saône ;

b) de la mise au gabarit normal et de la réfection des écluses du canal de la Haute-Seine ;

c) que les études soient reprises pour que la mise en eau soit faite dans la partie prolongée du canal de la Haute-Seine, entre Troyes et Bar-sur-Seine.

* * *

Il y a évidemment un très grand intérêt pour l'Est et pour le Nord à voir exécuter les canaux de la Chiers et de l'Escaut à la Meuse. Cette exécution provoquerait, en effet, un développement continu de l'industrie métallurgique de la Lorraine

et, subséquemment, un accroissement de trafic du port de Dunkerque, qui offrirait de nouveaux débouchés très importants et facilement accessibles à l'industrie houillère de notre région.

La crise charbonnière en Allemagne

L'Administration, écrit l'ambassadeur de France à Berlin, rassure l'opinion publique en évaluant à 10.000.000 t. l'augmentation de production de charbon de cette année par rapport à l'année dernière. D'autre part, la situation des districts miniers étrangers serait redevenue normale et les arrivages du charbon étranger en Allemagne reprendraient prochainement leurs cours, tandis que la sortie des charbons allemands diminuerait en raison de l'application au 1er avril de contrats tendant à la limitation des livraisons à la clientèle étrangère.

* * *

Le *Moniteur officiel du Commerce* du 12 avril publie un très intéressant rapport du consul de France à Dusseldorf, sur la polémique à laquelle l'existence des comptoirs de vente a donné lieu à la suite de la récente crise du charbon. Ce rapport a reproduit les arguments des adversaires et des partisans des syndicats et se termine ainsi :

« La conclusion à tirer de ces faits et de ces considérations est que la crise que les syndicats ont eu malheureusement à traverser a révélé les dangers qui résultent pour la collectivité de ces puissantes associations d'intérêts particuliers, et qu'il existe, dans ces institutions, un vice organique auquel il doit et peut être remédié.

« Sans doute, ils survivront aux attaques dont ils sont l'objet, car ils ont rendu des services et sont appelés à en rendre encore. Mais il est nécessaire que leur action soit réglementée, autant dans leur intérêt que dans celui des consommateurs. Le Gouvernement paraît décidé à intervenir; s'il réussit à faire une loi qui, sans toucher au principe fécond de l'association, garantisse le public contre les accaparements et les abus des coalitions, il aura, et ce sera un heureux effet de la crise actuelle, résolu un problème économique de grande importance. »

BULLETIN INDUSTRIEL

PETITES NOUVELLES

Nécrologie. — Nous avons à déplorer la mort de M. Abel Michaux, le sympathique ingénieur de la fosse n° 2 des mines de Drocourt, qui laisse derrière lui d'unanimes regrets. Les funérailles ont eu lieu à Rouvroy (Pas-de-Calais); la plupart des ingénieurs des mines du département y assistaient. Un discours a été prononcé par M. Masson, directeur de la C^{ie} de Drocourt.

Nous adressons nos sincères condoléances au malheureux père du défunt, M. Michaux, ingénieur retraité des mines d'Anzin, ainsi qu'à sa famille.

L'ankylostomiasis en Belgique. — L'ankylostomiasis continue à sévir dans le bassin houiller de Liège et il résulte d'une information de la Commission provinciale de Mons que le personnel ouvrier des charbonnages du Hainaut n'en est pas indemne. D'après une communication récente à l'Académie royale de Médecine, l'épidémie se serait propagée dans cette dernière province et la présence de l'ankylostome aurait été reconnue dans de nombreux cas.

Le Gouvernement belge vient d'adresser une nouvelle circulaire aux gouverneurs des provinces de Liège, Namur et du Hainaut, aux inspecteurs généraux des mines et aux directeurs des mines pour faire adopter d'urgence un certain nombre de mesures prophylactiques reconnues indispensables.

Une réglementation nouvelle est à l'étude au Ministère de l'industrie et du travail.

Election sénatoriale du Pas-de-Calais. — Le Congrès des délégués sénatoriaux, tenu à Arras le 22 avril, a désigné M. Leroy, conseiller général, ancien directeur des mines de Bruay, comme candidat à l'élection du 29 avril.

Le choix est excellent. Il est indispensable que l'industrie minière du Pas-de-Calais ait un représentant dévoué au Sénat. Nous espérons que M. Leroy sera ce représentant dévoué et clairvoyant.

Mines d'Albi. — Albi, 23 avril. — Le directeur des mines d'Albi est parti pour Paris, pour soumettre au Conseil d'administration les desiderata des ouvriers mineurs, qui réclament une augmentation de salaire pour les ouvriers de toutes catégories et une plus grande quantité de charbon pour chacun d'eux.

La Commission désignée par les ouvriers compte avoir une réponse à sa demande au cours de cette semaine.

Mines de Carmaux. — Les grévistes ont repris le travail le 16 avril, sans avoir pu obtenir satisfaction. La Compagnie a repris tous les ouvriers, même ceux condamnés pour entraves à la liberté du travail. Les grévistes arrêtés ont été relâchés aussitôt que la décision de terminer la grève a été connue des magistrats.

Il ne reste plus comme souvenir de cette malheureuse équipée politique qu'une profonde misère dans la population ouvrière.

Mines de Flines-lez-Raches. — Le puits n° 2 est entré dans le terrain houiller à 150 mètres de profondeur. A 166 mètres, on vient de traverser une veine de beau charbon gailleux de 0^m75 de puissance en un seul sillon. La direction de cette veine est Sud-Est, Nord-Ouest, c'est-à-dire sensiblement parallèle à la limite de concession, et son inclinaison est de 45°. L'analyse du charbon n'est pas encore terminée.

LA COMPAGNIE DES MINES D'OSTRICOURT A L'EXPOSITION

M. Henri Buchet, l'aimable agent général de la C^{ie} des mines d'Ostricourt, a bien voulu nous adresser un exemplaire de la notice qu'il a fait établir pour représenter sa C^{ie} à l'Exposition universelle.

Il est impossible de préciser plus succinctement et plus clairement la situation actuelle des mines d'Ostricourt.

Nous y trouvons entre autres choses une belle étude du gisement et des moyens de production accompagnée de la carte superficielle de la concession au 1/40,000^e, du plan d'ensemble des travaux du fond au 1/20,000^e, de coupes à la même échelle par les fosses 2 et 3, 1 et 3, et d'une coupe hypothétique sensiblement Nord-Sud par la fosse n° 4. Cette dernière coupe, particulièrement intéressante, suppose l'existence d'une faille importante un peu au nord du puits.

A signaler encore un tableau donnant les quantités approximatives de charbon à extraire par chacune des fosses, tableau qu'on peut résumer ainsi : n° 1 12.800.000 tonnes ; n° 2 8.900.000 tonnes ; n° 3 3.200.000 tonnes ; n° 4 23.800.000 tonnes ; n° 5 (à créer) 40.000.000 tonnes, soit en tout 93.700.000 tonnes.

A raison de 500.000 tonnes par an, la C^{ie} aurait donc besoin de près de 200 ans pour déhouiller totalement sa concession.

D'un tableau de la production depuis l'origine de l'exploitation (1858), il résulte que 2.053.263 tonnes ont déjà été extraites.

Nous reproduisons ci-dessous le chapitre relatif à la nature et à la composition des produits livrés à la clientèle.

Le gisement exploité par la Compagnie des Mines d'Ostricourt donne des charbons maigres anthraciteux à 10 0/0 de matières volatiles et des charbons flambants à 12 0/0 de matières volatiles. Ces charbons sont décomposés en différentes qualités comme suit :

ANTHRACITE PUR

Pour Salamandre, poêle Tortue, calorifère américain et poêle à feu continu en 30/50 m/m.

Pour poêle Cadé, grains de 12/25 m/m.

PRODUITS CLASSÉS POUR FOYERS DOMESTIQUES

Gros à la main au-dessus de 120 m/m.

Gaillereries de 80/120 m/m.

Gailletins de 50/80 m/m.

Criblé à 50 m/m, trous ronds.

— 30 m/m, —

— 40 m/m, —

Têtes de moineaux 30/50 m/m trous ronds, lavées, concassées et criblées :

Braisettes 25/30 m/m lavées.

Grains 12/25 m/m lavés.

Grains 10/30 m/m.

Grains 5/12 m/m lavés.

PRODUITS INDUSTRIELS

Tout-venant à 25/30 % de gros.

Fines à 50 m/m trous ronds.

— 30 m/m —

— 40 m/m —

AGGLOMÉRÉS

Briquettes de 9 kilos } pour sucreries, chemins de fer,
Boulets de 150 grammes . . . } marine, foyers domestiques.

Les têtes de moineaux et les braisettes se font surtout en charbons maigres anthraciteux et sont avantageusement employées dans les foyers américains Cadé, Chouberski et autres poêles domestiques à feu continu, dont l'usage prend de jour en jour plus de développement.

Les charbons maigres flambants sont employés pour le chauffage des grilles des générateurs, en tout-venant, fines et grains lavés de 5 à 25 millimètres.

Les fabricants de chaux et de briques emploient les charbons de la Compagnie des Mines d'Ostricourt en tout-venant et en fines, et les malteurs, les brasseurs et les sécheurs de houblons se servent du gros à la main et de la gaillerie.

Les briquettes sont livrées pour l'usage des locomotives et autres machines à vapeur et les boulets ovoïdes pour les foyers domestiques et pour les grilles des générateurs.

Divers autres renseignements sur l'administration, la direction, l'organisation des services de la Compagnie, le capital social, les institutions de prévoyance, etc., font de cette notice très bien imprimée et si bien conçue une œuvre très intéressante pour tout le monde et un document important dont la place est tout indiquée dans les archives de la Compagnie.

Congrès International des Mines et de la Métallurgie

A PARIS, DU 18 AU 23 JUIN 1900

Questions introduites par des rapports préparés et distribués avant le Congrès

I. — MINES

1° Emploi des explosifs dans les mines : « L'emploi des explosifs dans les mines », par M. Delafond, inspecteur général des mines ; « les Dynamitières souterraines », par M. H. Lechâtlier, ingénieur en chef des mines, professeur au collège de

France ; « l'emploi des explosifs dans les mines », par MM. Watteyne, ingénieur en chef-directeur des mines au ministère belge de l'industrie, et Denoël, ingénieur des mines.

2° Emploi de l'électricité dans les mines : « L'emploi de l'électricité dans les mines », par M. Wendeling, ober-ingénieur bei Siemens und Halske ; « l'emploi de l'électricité dans les mines », par M. J. Libert, ingénieur en chef-directeur des mines à Namur.

3° Conditions d'exploitation à grande profondeur : « Les conditions d'exploitation à grande profondeur », par M. Hrabak, K. K. Hofrath ; « les conditions d'exploitation à grande profondeur », par M. Poussigue, directeur des houillères de Ronchamp ; « les conditions d'exploitation à grande profondeur », par M. Stassard, ingénieur des mines à Mons ; « note sur l'exploitation de la 13^e couche au puits Villiers », par M. Petit, ingénieur en chef de la Compagnie des houillères de Saint-Etienne.

4° Des moyens de réduire la main-d'œuvre dans l'industrie des mines : « Substitution des machines à la main-d'œuvre dans les mines aux Etats-Unis », par M. Bachellery, ingénieur des mines ; « essais de havage mécanique en France », par M. Paul Fayol, directeur des mines de Brassac ; « les haveuses et perforatrices aux Etats-Unis », par M. Chodzko, ingénieur civil des mines, constructeur-mécanicien à San-Francisco.

5° Préparation mécanique des houilles : « La préparation mécanique des charbons », par M. Buisson, directeur des mines de Commentry.

6° Etudes sur le développement de l'industrie minière et sur les questions de statistique : « La production minière des Etats-Unis et la production de l'or dans le monde », par M. Rothwell, éditeur du Mining Journal ; « les minerais de fer du Sud de la Russie », par M. Szymanowski, directeur de la Compagnie de Krivoï-Rog ; « unification de la statistique minière et métallurgique », par M. de Dittmar, chef du bureau statistique de l'Association des mineurs de la Russie méridionale.

II. — MÉTALLURGIE

1° Progrès de la métallurgie du fer et de l'acier depuis 1889 : « La fabrication des aciers spéciaux », par M. Babu, ingénieur des mines, professeur à l'École des Mines de Saint-Etienne ; « état actuel de la fabrication du métal Thomas et ses conséquences pour le puddlage », par M. Rocour, administrateur-délégué de la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est ; « état actuel de la fabrication des moulages d'acier », par M. Tissot, ingénieur en chef de la Société des Aciers Robert ; « utilisation directe du gaz des hauts-fourneaux », par M. Hubert, ingénieur en chef-directeur des mines, à Liège ; « des phénomènes qui accompagnent la déformation des métaux », par M. Hartmann, chef d'escadron d'artillerie aux ateliers de Puteaux.

2° Application de l'électricité à la métallurgie. —
(a) Applications chimiques : « L'aluminium à bon marché », par M. Héroult, ingénieur-directeur de la Société électro-métallurgique de Froges ; (b) Applications mécaniques : « La séparation magnétique des minerais », par M. le docteur Wedding, professeur à l'Académie des Mines de Berlin ; le « procédé Wetherill », par M. Smits, ingénieur à Dusseldorf.

3^e Progrès de la Métallurgie de l'or : « La cyanuration des minerais aurifères au Transvaal », par M. Bousquet, ingénieur des Mines de la République Sud-Africaine.

Secrétariat du Congrès : M. Gruner, secrétaire général, 55, rue de Châteaudun, Paris. M. de Castelnau, secrétaire-trésorier, 13, rue Saint-Lazare, Paris.

BULLETIN COMMERCIAL

FRANCE

Charbons. — La plus excessive fermeté ne cesse de régner sur le marché charbonnier dans la France entière. Les anciens marchés sont partout renouvelés et les petites ventes consenties au jour le jour par les charbonnages ayant un peu de disponible accusent partout aussi des prix nettement en hausse sur ceux qu'on pratiquait encore au mois de mars. Sans aucun doute, ces prix seront maintenus jusqu'à l'automne. Dans le Nord, les fines maigres sont vendues couramment 18^f et le tout-venant maigre à 25 0/0 de gros 19 à 20^f. Dans certains cas, on a obtenu jusqu'à 24^f pour du tout-venant 1/2 gras industriel et 22^f pour des fines; ces conditions ont d'ailleurs été faites à des clients de passage et pour de très petits tonnages. Pour les gros marchés, on s'en tient aux prix de 20^f pour les bonnes fines 1/2 grasses et 22^f pour le tout-venant industriel de même qualité; en charbons gras, le tout-venant industriel à 25 0/0 cote toujours 20^f et les fines 19 à 19^f 50. Les derniers prix que nous avons fait connaître pour les charbons de ménage tiennent toujours.

Voici les résultats du mouvement commercial des combustibles minéraux pour les trois premiers mois des années 1898, 1899 et 1900.

COMMERCE SPÉCIAL, C'EST-A-DIRE QUANTITÉS LIVRÉES A LA CONSOMMATION

IMPORTATIONS

		1900	1899	1898	
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	
HOUILLE	CRUE	Angleterre.....	1.882.890	1.473.690	1.273.880
		Belgique.....	1.092.750	913.500	716.330
		Allemagne.....	185.000	171.300	162.870
		Divers.....	9.430	1.310	1.400
		TOTAUX.....	3.170.070	2.559.800	2.154.480
	COKE	Belgique.....	181.240	157.050	165.340
		Allemagne.....	180.020	171.640	181.150
		Divers.....	11.610	6.280	6.060
		TOTAUX.....	372.970	334.970	352.550
		Goudron et brai de houille.....	55.684	55.573	78.142

EXPORTATIONS

		1900	1899	1898	
HOUILLE	CRUE	Belgique.....	148.700	136.000	142.090
		Italie.....	4.440	4.230	3.250
		Suisse.....	49.150	47.380	50.830
		Turquie.....	—	1.100	10
		Egypte.....	—	30	—
		Algérie.....	410	30	540
		Divers.....	28.130	27.420	27.270
		Approvisionnement français.....	59.740	52.310	34.440
		de navires étrangers.....	13.800	14.880	24.980
		TOTAUX.....	304.070	283.380	283.410
Coke.....	22.990	16.020	19.290		
Cendres de coke.....	2.150	730	760		
Goudron et brai de houille.....	5.274	5.431	6.273		

Nos importations s'accroissent de plus en plus. Le progrès du 1^{er} trimestre 1900, par rapport au trimestre correspondant de 1899, se chiffre par 610.270 t., soit 23.5 0/0. Pour le mois de mars seul, elles se sont élevées à 1.208.500 t., en augmentation de 259.060 t. ou de 27.2 0/0 sur celles de mars 1899. L'Angleterre nous a envoyé 710.860 t. contre 538.770 t. en mars 1899; elle réalise ainsi un progrès de 172.090 t. ou de près de 32 0/0. Les expéditions de la Belgique se sont élevées à 426.770 t. contre 349.790 t., soit un accroissement de 76.980 t. ou de près de 20 0/0. Enfin, l'Allemagne gagne également 9.000 t.

Cet ensemble si important d'arrivages de charbons étrangers ne doit pas totalement surprendre nos lecteurs. Ils savent que la production indigène, en 1900, ne sera probablement que bien peu supérieure à celle de 1899. Partout, en effet, les mines manquent de bras; en outre, leurs anciens ouvriers les forcent à diminuer ou à supprimer les heures de travail supplémentaires et, par suite, la production journalière diminue également. Cette réduction des heures de travail fait partie d'un plan arrêté depuis longtemps déjà et dont le but est l'obtention de la journée de huit heures que MM. Basly et Lamendin réclament de leur côté au Parlement.

Parallèlement à cette stagnation de la production, nous avons à enregistrer, d'une part, un accroissement considérable de la consommation de combustibles pour foyers domestiques depuis le commencement de l'année, accroissement qui a épuisé la plupart des réserves habituelles, et, d'autre part, une énorme augmentation des besoins des Compagnies de chemins de fer pour l'été prochain. Ce progrès de la consommation nationale ne pouvant être assuré par un progrès analogue de la production, devait fatalement être couvert par un accroissement des importations. C'est ce que nous avons fait prévoir depuis longtemps déjà.

Cependant, nous ne supposons pas que cet accroissement serait aussi formidable que celui que nous constatons aujourd'hui et, quoique prévu, ce mouvement devient inquiétant par son ampleur.

La production mondiale semble équilibrer maintenant la consommation universelle, c'est-à-dire que le déficit de certains pays peut être aisément comblé par la surproduction de quelques autres. Jusqu'à nouvel ordre, l'industrie métallurgique pouvant être considérée momentanément comme à son apogée au point de vue des prix et au point de vue de la production dans chaque usine, on n'entrevoit donc plus aucune cause sérieuse de hausse nouvelle. De grandes grèves de mineurs seulement pourraient changer cette situation.

Or, dès maintenant, certains compartiments du marché sidérurgique montrent, en France et en Belgique, un peu d'hésitation.

Que va-t-il se produire après l'Exposition? C'est encore l'inconnu, mais toutefois on peut assurer que les nombreuses commandes des Compagnies de chemins de fer vont nécessairement faire défaut dans bien des usines pendant quelque temps.

La crise contraire de celle que nous venons de traverser est certainement encore bien loin d'ici, car les carnets d'ordres sont partout bien remplis, et lorsqu'ils seront à peu près épuisés, on aura toujours la ressource de travailler pour remplir les magasins. Les grands travaux en perspective sont d'ailleurs très abondants. Mais enfin, nous nous trouvons à un moment

où les gens prudents doivent se demander : que va-t-il se passer ?

Il nous semble évident que bientôt les houillères françaises vont devoir reprendre la lutte contre les charbons étrangers et que les premières hostilités auront lieu vers la fin de l'été. La seule chose à faire maintenant est, à notre avis, de consolider le plus possible la situation acquise. C'est d'ailleurs ce qu'ont déjà compris bon nombre de charbonnages.

Nos exportations de houille, pour le 1^{er} trimestre de l'année, sont supérieures de 21.000 t. ou de 7.5 0/0 à celles de la période correspondante de 1899. Nous gagnons 12.700 t. sur la Belgique, près de 2.000 t. sur la Suisse et 6.000 t. sur les approvisionnements de navires.

Les arrivages de coques étrangers se sont élevés à 372.870 t. contre 334 970 t. pendant le 1^{er} trimestre 1899. Le progrès est donc de 38.000 t., soit plus de 11 0/0. La Belgique a accru ses expéditions de 24.000 t., l'Allemagne de 8.500 t. et l'Angleterre de 5.400 t.

Les hauts-fourneaux français trouvent donc parfaitement à l'étranger, en y mettant le prix, bien entendu, les quantités de coke que les charbonnages du pays sont dans l'impossibilité de leur procurer.

Nos exportations de coke, toujours très minimes, dépassent cependant de près de 7.000 t., ce qui représente 43 0/0, celles de la période correspondante de 1899.

Ci-dessous, en wagons de 10 tonnes, les chiffres des expéditions de combustibles des mines du Nord et du Pas-de-Calais, pendant les 12 jours de travail de la 1^{re} quinzaine d'avril :

PROVENANCES	1900	1899	Différence 1899
Département du Nord	11.072	10.105	+ 967
» du Pas-de-Calais	31.913	27.823	+ 4.090
Totaux	42.985	37.928	+ 5.057

Par jour de travail, la moyenne des expéditions a été de 3.582 wagons. Elle n'avait été que de 3.496 et 3.505 wagons pendant les deux quinzaines de mars dernier et n'avait pas dépassé 2.918 wagons pendant la quinzaine correspondante d'avril 1899. Les expéditions sont donc excessivement actives. Comme les envois par eau sont proportionnellement aussi importants, on en peut conclure que l'on n'exagère pas lorsqu'on dit que les charbons sont actuellement vivement recherchés.

Le marché des frets, dans la région du Nord, reste excessivement ferme sur la base de 7^f 25 Lens-Paris.

Fontes, fers et aciers. — La situation du marché sidérurgique est sans changement. Il devient manifeste que le mouvement en avant que l'on attendait pour le printemps tarde beaucoup à se déclarer. Cela peut tenir à diverses raisons, mais il semble que la faiblesse de certains compartiments soit la principale d'entre elles. Incontestablement, le bâtiment ne donne pas, et les adjudications administratives ou autres se restreignent de plus en plus. Les ateliers de constructions métalliques, qui font surtout les ponts et les charpentes en fer, ne voient pas l'avenir sans inquiétude : ils se demandent déjà comment ils assureront leur marche. A côté d'eux, par contre, tous ceux qui font la pièce mécanique proprement dite sont abondamment pourvus de travail. Or, comme ils constituent le plus grand nombre, on peut dire que dans son ensemble le marché est satisfaisant.

La dernière quinzaine, marquée par les fêtes de Pâques, a été partout assez calme. A Paris, pendant que les fers marchands

restent fermement tenus à 29^f, les poutrelles sont descendues jusqu'à 26^f, on dit même 25^f.

En province, les prix sont sans changement. Les fers valent de 28 à 30^f dans le Nord et l'Est et 31^f dans la Loire.

Rappelons que la colonie de Madagascar vient d'être autorisée par une loi à emprunter 60.000.000^f pour assurer l'exécution de divers travaux publics et la construction du chemin de fer de Tananarive à Aniverano.

Ci-dessous les chiffres du mouvement commercial des fers et aciers, pour les trois premiers mois des années 1898, 1899 et 1900.

COMMERCE SPÉCIAL, C'EST-A-DIRE QUANTITÉS LIVRÉES A LA CONSOMMATION

IMPORTATIONS

	1900	1899	1898
FERS			
Minerais	511.921 ^t	480.988 ^t	511.352 ^t
Fonte brute, moulage et affinage	48.610	13.490	15.932
Fonte ferro-manganèse, etc.	1.315	593	916
Fers en barres } au bois	2.134	2.200	2.463
} au coke	1.071	481	378
Rails	18	—	24
Fers à T et Fers cornières	1.026	297	67
Tôles } laminées	1.360	839	204
} minces plus de 0 ^m /m6	243	116	344
} — 0 ^m /m6 ou moins	500	473	92
ACIERS			
En barres } rails	5.485	441	161
} lingots, billettes	1.040	605	351
Essieux et bandages bruts	290	150	45
Tôles laminées à chaud	623	282	307
— à froid	63	68	124

EXPORTATIONS

	1900	1899	1898
FERS			
Minerais	78.221	55.519	45.805
Fonte brute, moulage et affinage	40.871	40.973	45.623
Fers en barres } au coke	4.591	6.655	9.561
} au bois	7	39	6
Rails	241	751	218
Fers à T et cornières	309	2.560	801
Tôles	478	796	729
ACIERS			
Rails	971	2.996	3.260
Lingots, billettes et autres	2.123	5.979	6.533
Essieux et bandages bruts	106	88	90
Tôles laminées à chaud	62	470	578
— à froid	38	23	47

BELGIQUE

Charbons. — Les métallurgistes belges, imitant ceux de la Lorraine française, viennent de se grouper, en partie, pour fabriquer du coke. 12 possesseurs de hauts-fourneaux ont formé une Société qui va installer à Willebroeck 150 fours pour produire annuellement 150.000 tonnes de coke. Le lieu choisi est tel qu'on pourra, dit-on, travailler à volonté des charbons de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Angleterre et même des Etats-Unis. Les métallurgistes espèrent, par ce moyen, éviter à l'avenir les exigences actuelles du Syndicat des coques.

Sur le marché charbonnier, on peut dire que la fermeté s'accroît encore de jour en jour. Pour les charbons de ménage, c'est-à-dire les tout-venants à forte composition, le prix moyen est d'environ 27^f.

Les fines maigres sont vendues maintenant 19^f.

En réalité, tous les marchés sont renouvelés et les affaires nouvelles sont fort peu nombreuses actuellement.

Voici les résultats du mouvement commercial des combustibles minéraux pendant les trois premiers mois des années 1900 et 1899 :

PROVENANCES	IMPORTATIONS HOUILLE		COKE	
	1900 tonnes.	1899 tonnes.	1900 tonnes.	1899 tonnes.
Allemagne	400.884	330.552	49.950	53.926
Angleterre	322.421	72.942	10.887	—
France	138.491	131.063	7.001	7.499
Pays-Bas	8.691	642	—	—
Divers	217	4	1.429	96
Totaux	870.704	535.200	69.267	61.221

DESTINATIONS	EXPORTATIONS			
	1900 tonnes.	1899 tonnes.	1900 tonnes.	1899 tonnes.
Allemagne	48.830	77.525	25.938	22.730
Angleterre	21.042	26.093	—	—
France	930.829	792.047	164.579	148.820
Pays-Bas	80.001	78.338	12.063	12.853
Luxembourg	116.035	94.561	67.000	59.390
Suisse	28.780	10.910	13.230	2.630
Etats-Unis	11.790	7.910	600	960
Chili	6.180	8.000	—	—
Russie	740	680	—	—
Italie	—	1.230	1.032	3.000
Divers	36.636	19.091	262	1.347
Totaux	1.280.893	1.416.435	284.704	251.730

On voit que si les exportations de houille sont en progrès, les importations le sont encore bien davantage. L'accroissement de celles-ci s'élève, en effet, à 335.000 t., tandis que les exportations n'ont augmenté que de 164.000 t. Avec une production sensiblement égale à celle de 1899, on voit donc que la consommation de houille s'est accrue, en réalité, de 171.000 t. pendant le 1^{er} trimestre de l'année courante.

Au contraire, pour le coke, les importations n'ont augmenté que de 8.000 t., tandis que les exportations accusent un progrès de 33.000 t.

Les frets sont très fermes. De Charleroi, on cote, douane comprise: 9^f 30 pour Paris et pour Rouen, 7^f 10 pour Chauny, 8^f 20 pour Amiens, 7^f 30 pour Compiègne, 7^f 25 pour Reims, 8^f pour Nancy, 13^f 75 pour Lyon. La navigation est toujours difficile sur la Meuse.

Fontes, fers et aciers. — Le marché reste très ferme pour l'intérieur du pays, mais pour l'exportation les cours sont plus faibles par suite de la concurrence allemande. On annonce que les chemins de fer de l'Etat ont l'intention de remettre bientôt des commandes pour 150 locomotives et plusieurs milliers de wagons.

D'une façon générale, la situation reste bonne. Pour le pays, les fers sont fermes à 23^f, les poutrelles à 21^f 50 et les tôles de fer n° 2 à 22^f 50.

ALLEMAGNE

Charbons. — Le marché charbonnier accentue encore sa fermeté. Dans toutes les catégories, la demande est considérable et ne peut que difficilement être satisfaite. Cependant, la production est très élevée, ainsi celle des adhérents du Syndicat a été de 4.635.368 t. en mars; c'est la plus forte qu'on ait enregistrée à ce jour; elle est pourtant encore inférieure de 195.516 t. ou de 4,05 0/0 au chiffre de participation. Pour le mois d'avril, le Syndicat a supprimé toute réduction.

Les expéditions par voies ferrées sont également très actives, voici ce qu'elles ont été en mars :

	1900	1899	Différence 1900
Ruhr t.	4.376.280	3.904.990	+471.290 ou 12,07 0/0
Haute-Silésie	1.661.750	1.385.540	+276.210 ou 19,90 0/0
Sarre	632.220	587.450	+44.770 ou 7,60 0/0
Totaux	6.670.250	5.877.980	+792.270 ou 13,50 0/0

Pendant le mois de mars, la production des mines de la Sarre s'est élevée à 839.845 t. contre 765.688 t. l'année dernière et les ventes à 840.221 t. contre 767.351 t.

La redevance payée par les producteurs au Syndicat pour frais divers était jusqu'ici de 6,5 0/0 de la valeur du charbon vendu. Cette taxe vient d'être abaissée à 3 0/0, ce qui va procurer aux charbonnages un gain supplémentaire d'environ 0 fr. 375 par tonne en moyenne. En outre, depuis le 1^{er} avril, les nouveaux prix fixés par le Syndicat, et qui sont en hausse de 1 fr. 25 à 1 fr. 875, sont entrés en vigueur.

Les Bourses charbonnières de Düsseldorf et d'Essen n'indiquent aucun changement dans les prix.

La production du coke, pendant le mois de mars, a été de 639.876 t. pour les usines syndiquées de la Westphalie. C'est 53.650 t. de plus qu'en mars 1899.

Sur le marché des briquettes, la situation est également excellente. En mars, la production s'est élevée à 130.620 t. pour un chiffre de participation de 127.090 t. En mars 1899, elle n'avait été que de 105.905 t.

Fontes, fers et aciers. — Le marché sidérurgique conserve avec fermeté son excellente situation. Les prix sont stationnaires pour le moment.

ANGLETERRE

Charbons. — Les navires sont abondants et attendent après leurs chargements. Les frets sont faibles.

On a coté pendant la quinzaine écoulée :

Des ports de la Tyne : St-Nazaire 9^f 44 pour du coke, houille 5^f 75 ; Cette 13^f 75 ; Boulogne 6^f 875 ; Havre 5^f 30, 5^f, 5^f 50 ; Caen 6^f 25.

De la Blyth : Havre 5^f 50.

De Newport : Dunkerque 6^f 25.

De Burryport : Rouen 8^f 75.

De Swansea : Bordeaux, houille 6^f 75, briquettes 7^f 25 ; La Rochelle 6^f ; Havre 7^f 80 ; Dieppe 7^f 20.

De Cardiff : Dieppe 6^f 875 ; St-Nazaire 5^f 50 ; St-Malo 7^f 50 ; La Pallice 6^f, 5^f 50 ; St-Nazaire 6^f, 5^f 50 ; Marseille 12^f 75, 12^f 50 ; Alger 11^f ; Caen 6^f 56 ; Rochefort 6^f ; Cherbourg 6^f 875 ; Havre 5^f 55 ; Marseille 12^f, 12^f 50 ; Bordeaux 6^f ; Rouen 7^f 65.

Le marché charbonnier est excessivement ferme. La demande reste considérable et les jours de fête ont sérieusement réduit les quantités disponibles. Aussi la hausse est-elle générale. A Newcastle, le meilleur Northumberland à vapeur vaut maintenant 23^f 125, en avance de 0^f 625 à 1^f 50 pour la quinzaine ; on fait 23^f 75 pour livraison en mai. Les menus à vapeur font 14^f 375 à 15^f, en hausse de 0^f 625. En charbons à gaz, la demande reste très élevée et les prix varient de 21^f 25 à 21^f 875. Pour de très grosses livraisons à recevoir après l'été, la Commercial Gaz Co de Londres a payé 20^f la tonne f. b. Des négociants de Londres, pour de très grosses commandes, ont traité à 21^f 25.

Le marché du coke est de même excessivement ferme. Pour la métallurgie, on cote maintenant de 35^f à 37^f 50 la tonne rendue aux fourneaux de la Tees et pour la fonderie 40^f 625 à 43^f 75.

A Cardiff, l'Amirauté a partagé une commande de 125.000 t. de charbon à vapeur entre 11 fournisseurs, aux prix de 27^f 50 à 28^f 125 pour la 1^{re} qualité et de 24^f 375 à 25^f pour la seconde. En disponible, on offre le meilleur charbon à vapeur de 26^f 875 à

28^f125 la tonne, en hausse de 0^f625 pour la quinzaine, et la seconde classe à 25^f, en hausse de 0^f625 à 1^f25.

Les menus à vapeur sont excessivement fermes; la meilleure qualité fait 18^f125 à 18^f75 la tonne, en avance de 0^f625 à 1^f, et la seconde 17^f50, en avance de 1^f à 1^f25.

Le meilleur demi-gras du Monmouthshire est offert à 24^f la tonne f. b. Cardiff, et la seconde qualité avec 0^f625 à 1^f de moins. Pour cette catégorie, la hausse varie aussi de 0^f625 à 1^f25.

Pour les charbons bitumineux, il y a également un peu d'avance. On cote en Rhondda n° 3: gros 25^f, tout-venant 23^f125 et menus 21^f25 à 21^f875; en Rhondda n° 2: gros 20^f625 à 21^f25, tout-venant 18^f75 et menus 17^f50 à 18^f125.

Les briquettes font 26^f25 à 26^f875 la 1^{re} qualité et 25^f la seconde, moins 2 1/2 0/0 d'escompte.

Les cokes sont toujours très fermes et très demandés. Le spécial de fonderie vaut 48^f75, le meilleur ordinaire de fonderie 43^f75, le coke de haut-fourneau 37^f50 à 40^f la tonne.

A Swansea, l'anthracite 1^{re} qualité est coté 21^f875 à 22^f50, la seconde qualité 17^f50 à 18^f75, le gros ordinaire 15^f à 15^f625, le menu 11^f25 à 11^f55. Le gros charbon à vapeur fait 25^f, la seconde qualité 21^f25 à 22^f50, l'ordinaire 18^f125 à 19^f375, le menu 16^f25 à 16^f875. Le meilleur coke de fonderie reste de 40^f625 à 43^f75, le coke de haut-fourneau est à 37^f50-38^f75. Le tout francobord Swansea, moins 2 1/2 0/0 d'escompte. Les briquettes sont payées de 22^f50 à 25^f.

Ci-dessous le détail des exportations anglaises de combustibles minéraux pendant le mois de mars et les trois premiers mois des années 1899 et 1900, en tonnes de 1.016 kilos.

DESTINATIONS	Mois de mars		Trois premiers mois	
	1900	1899	1900	1899
Russie	62.468	60.416	156.800	135.252
Suède et Norwège	231.383	278.928	773.159	792.862
Danemark	138.306	121.010	416.276	404.267
Allemagne	506.320	347.388	1.101.470	884.974
Hollande	177.137	77.419	380.285	218.430
France	809.475	687.173	2.200.061	1.815.813
Portugal	141.558	75.925	256.055	204.237
Espagne	252.404	234.858	700.099	661.301
Italie	519.577	499.027	1.362.852	1.488.503
Turquie	29.510	55.064	105.007	137.460
Egypte	218.812	198.525	570.132	616.547
Bésil	71.905	107.648	200.123	312.916
Gibraltar	48.634	27.143	100.533	81.255
Malte	52.440	34.017	115.387	121.216
Indes anglaises	42.954	139.669	164.501	319.364
Divers	580.666	518.195	1.672.005	1.497.199
TOTAUX	3.853.542	3.462.405	10.274.745	9.691.596

Fontes, fers et aciers. — Malgré les vacances, le marché est resté très ferme et suffisamment actif à Middlesbrough. La fonte est partout plus rare que jamais et l'on ne peut prévoir aucune baisse dans les prix.

La fonte n° 3 est bien tenue à 97^f50, le n° 1 étant à 100^f625. La fonte n° 4 s'obtient facilement à 95^f et la fonte d'affinage à 93^f75. Par suite du ralentissement des hauts-fourneaux pendant les fêtes de Pâques, ces dernières qualités ont été produites en plus grande abondance, mais le placement en est très facile. Par contre, la fonte n° 3 manque absolument pour le moment.

Les numéros mélangés de fonte hématite ne s'obtiennent pas à moins de 109^f375.

Le marché des fers et aciers a conservé également toute sa fermeté.

A Glasgow, il y a eu, par contre, une certaine réaction, due, semble-t-il, à la peur de la concurrence américaine.

Les warrants n°s mélangés ont été cotés 93^f35, le n° 3 de Middlesbrough 96^f70 et les warrants hématites 106^f.

BULLETIN FINANCIER

COUPONS DÉTACHÉS. — 1^{er} avril: Chemin de fer et carrières d'Estrée-Blanche, coupon n° 7, net, 20 francs. — Chaudronnerie du Nord de la France (act. anc.), coupon n° 2, brut, 41 fr. 50, net: nominative, 39 fr. 80; porteur, 38 fr. 60. — Chaudronnerie du Nord de la France (act. nouv.) coupon n° 1, brut 31 fr. 10, net: nominative 29 fr. 85; porteur, 29 francs. — Chaudronnerie du Nord de la France (part. bénéf.) coupon n° 1, brut, 44 fr. 70, net: porteur, 13 fr. 85. — Fonderies Durot-Binauld, coupon, n° 6, brut, 6 fr. net; 5 fr. 40. — Retorderie de colon, coupon n° 3, brut, 5 francs, net: 4 fr. 50.

15 avril: Gaz de Wazemmes, coupon n° 64, net: 10 fr.

COUPONS ANNONCÉS. — 30 avril: Transpor s fluviaux du Nord, 15 francs.

1^{er} mai: Liévin, 25 francs. — Société métallurgique d'Amiens, 12 fr. 50. — Dourges, 700 francs. — Dourges (le centième), 7 francs. — Anzin, 140 fr.

15 mai: Béthune (Bully-Grenay), 37 fr. 50.

REVUE TRIMESTRIELLE DES COURS

DE LA BOURSE DE LILLE

VALEURS	31 Mars	30 Juin	30 Septembre	30 Décembre	31 Mars
	1899	1899	1899	1899	1900
Albi	1.495	1.890	1.900	1.870	1.735
Aniche (12 ^e et 24 ^e)	16.995	21.000	24.975	1.295	1.330
Anzin (100 ^e)	5.440	5.950	6.200	6.950	6.690
Azincourt	785	845	794	800	800
Blanzv	4.818	4.775	4.593	4.450	4.586
Bruay (entière)	38.400	45.000	50.150	55.900	57.925
— (20 ^e)	1.949	2.195	2.515	2.795	2.880
Bully-Grenay (6 ^e)	3.325	3.700	3.975	4.490	4.510
Campagnac	1.065	1.100	1.020	1.190	1.300
Carvin	1.400	1.700	2.200	2.720	2.975
Clarence (1a)	1.140	998	1.039	980	1.249
Courrières (30 ^e)	2.180	2.498	2.765	2.985	3.095
Crespin	315	255	269	250	260
Douchy	985	995	1.100	1.295	1.315
Dourges (entière)	20.800	24.450	29.390	33.500	31.000
— (100 ^e)	212	248	295	340	321
Drocourt	3.595	3.400	4.500	3.910	4.150
Epinac	585	575	575	600	570
Éscarpelle (5 ^e)	760	775	825	891	920
Ferfay	550	555	595	605	860
Ferques	»	601	600	595	469
Flines-lez-Raches	1.350	1.365	1.355	1.200	1.150
Lens (entière)	48.000	56.000	61.200	72.000	75.000
— (100 ^e)	482	560	620	715	730
Liévin (10 ^e)	1.850	2.025	2.425	2.700	2.700
Ligny-lez-Aire	550	605	640	661	700
Marles 30 0/0	21.950	27.500	27.500	33.700	2.275
Marles 70 0/0	28.000	34.950	35.350	40.500	2.600
Marly	»	799	770	840	1.145
Meurchin	9.695	10.500	11.200	12.550	14.025
— (5 ^e)	1.959	2.125	2.245	2.599	2.915
Ostricourt	970	918	914	1.015	1.340
Sincey-Rouvray	60	40	40	40	40
Thivencelles	240	280	279	280	450
Vicoigne-Nœux	22.700	24.000	26.000	26.995	28.995

MINES DE CARVIN

Avis aux obligataires des mines de Carvin. — Le Conseil d'administration des mines de Carvin ayant décidé que, sur les 2.000 obligations constituant l'emprunt de 1896, 800 seront remboursées le 1^{er} mai 1900, le tirage en aura lieu à l'assemblée générale du 30 avril et la publication des numéros sortis sera faite le jour même.

Le remboursement, comme d'ailleurs le paiement des coupons, sera opéré au siège social, à Carvin, ou au Crédit du Nord, à Lille et dans ses succursales.

(31)

TABLEAU des derniers cours des valeurs minières et métallurgiques de France au 26 Avril pour les valeurs cotées à la Bourse de Lille et au 20 Avril pour les autres.
LES LETTRES PLACÉES DANS LA COLONNE DES COURS INDIQUENT LES BOURSES OÙ LES VALEURS SONT COTÉES : P SIGNIFIE PARIS; L, LILLE; Ly, LYON; M, MARSEILLE; B, BRUXELLES.

ACTIONS						ACTIONS					
TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DESIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende	TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DESIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende
CHARBONNAGES						Forges, Hauts-Fourneaux, Acieries					
72.000	6.000	500 t.p.	Albi.....	L 1.625	1898 35				Acieries de Firminy.....	Ly 3.810	98-99 175
6.000	62.240	"	Aniche (24 ^e de denier).....	1.320	98-99 30	20.000	20.000	500 t.p.	— de France.....	P 1.015	98-99 53 44
28.800	28.800	"	Anzin (centième de denier).....	-7.150	1898 net 220				— de Longwy.....	P 1.399	98-99 45
6.000	5.940	"	Azincourt.....	790	1898 35	40.000	40.000	500 t.p.	— de St-Etienne.....	Ly 2.075	98-99 85
30.000	30.000	500 t.p.	Blanzv.....	-1.580	97-98 80				Alais (Forges).....	P 429	1898 45
"	"	500	Bouches-du-Rhône.....	M 300	" 2 50				Aubrives-Villerupt.....	B 262 50	1897 42 80
3.000	"	1.000-400 p.	Bruay (entière).....	L 59.000	98-99 net 1250	8.500	8.500	500 t.p.	Biache-St-Waast.....	-4.050	1896 160
60.000	"	"	Bully-Grenay (6 ^e act. prim.).....	-2.970	" net 62 50	2.000	2.000	1.000	Chasse (Fonderies).....	Ly 1.600	98-99 65
18.000	17.000	1/18.000	Campagnac.....	-4.475	" 75	1.800	1.800	500	Chatillon-Commentry.....	-1.400	1898 40
3.500	3.500	1.000 t.p.	Carmaux.....	-1.659	1898 55	37.000	37.000	500	Chiers (Hauts-Fourneaux).....	B 720	98-99 35
23.200	23.200	1/23.200 t.p.	Carvin.....	P 1.600	1898 50	6.000	6.000	500	Commentry-Fourchamb.....	Ly 1.078	1898 35
3.945	3.945	500 t.p.	Clarence (La).....	-1.490	" 70				Creusot.....	-1.980	98-99 85
7.500	7.500	500 t.p.	Courrières (30 ^e act. prim.).....	-3.400	1898 70	20.000	20.000	500 t.p.	Denain-Anzin.....	L 1.445	1898 25
60.000	60.000	"	Crespin.....	-235	" "	4.800	4.800	250 t.p.	F. Dumont et Co.....	B 907 50	98-99 48
22.000	22.000	125 t.p.	Douchy.....	-1.400	1898 45	1.200	1.200	500 t.p.	Espérance, à Louvroil.....	B 2.200	97-98 net 96
18.220	18.220	200	Dourges.....	-33.400	1899 700	24.000	24.000	500 t.p.	Forges, Acieries, Nord et Est	P 1.780	98-99 70
1.800	"	1.000 t.p.	Dourges (100 ^e act. prim.).....	-339	1899 7	3.600	3.600	500 t.p.	Forges de Vireux-Molhain	B 630	98-99 net 25
180.000	"	"	Drocourt.....	-4.320	98-99 31 25				Franche-Comté.....	Ly 410	98-99 20
3.500	3.500	1.000 t.p.	Epinac.....	-570	98-99 16				Horme et Buire (nouv.).....	-197	" "
2.400	2.400	1/2400	Escarpelle (1/5 act. prim.).....	-928	98-99 16				La Chalassière.....	-910	" "
28.865	28.865	100	Ferfay.....	-845	98-99 "				Marine et Chemins de fer.....	P 1.850	98-99 60
3.500	3.500	750 t.p.	Fergues.....	-429	" "	6.000	6.000	500 t.p.	Maubette (Hts-Fourneaux)	L 1.456	1898 60
6.000	4.000	500 1/4 p.	Flines-lez-Raches.....	-1.220	" "	18.000	18.000	500	Micheville (Acieries).....	B 1.300	98-99 net 50
6.000	6.000	500	Grand-Combe.....	M 1.395	1898 net 30	2.925	4.250	700 t.p.	Pont-à-Mousson.....	N "	1897 100
"	"	250 t.p.	Haute-Loire.....	P 750	1899 62 50	4.250	2.925	1.000	Saulnes.....	B 6.500	1897 net 141
3.000	"	1.000-300 p.	Lens.....	L 75.000	98-99 1500	8.000	8.000	500 t.p.	Villerupt-Laval-Dieu.....	B 510	98-99 25
300.000	"	"	Lens (centième act. prim.).....	-725	" 45				ATELIERS DE CONSTRUCTION		
29.160	29.160	"	Liévin (1/10 ^e act. prim.).....	-2.715	98-99 net 45				Ateliers de La Madeleine.....	L 63	" "
5.000	5.000	500 t.p.	Ligny-lez-Aire.....	-750	" "				Caill.....	P 348	" "
"	"	"	Loire.....	Ly 287	1899 6				Chantiers de la Gironde.....	-715	" 30
32.000	32.000	"	Marles 70 0/0 (20 ^e act. pr.).....	L 2.600	1898 net 63				— de la Loire.....	-930	98-99 40
16.000	16.000	"	— 30 0/0 (20 ^e act. pr.).....	-2.175	1898 net 48				Dyle et Bacalan.....	B 430	97-98 30
6.000	6.000	500	Marly.....	-1.435	" "	15.000	15.000	500	Fives-Lille.....	P 560	" "
4.000	"	500 t.p.	Meurchin.....	-14.495	98-99 400				Forges de la Méditerranée.....	-878	1898 35
20.000	"	"	— (1/5 act. prim.).....	-2.950	" 80				Nord de la France.....	B 610	98-99 45
"	"	"	Montrambert.....	Ly 964	1899 42				Levallois-Perret.....	P 120	" 15
6.000	6.000	500 t.p.	Ostricourt.....	L 1.455	" "				Franco-Belge (matériels).....	B 535	97-98 25
"	"	"	Rive-de-Gier.....	Ly 28	" "				Fonderie Durot-Binauld.....	L 150	1899 6
"	"	"	Rochebelle.....	-686	1898 25				Chaudronner. Nord France	L 600	1899 41 50
"	"	"	Roche-la-Molière.....	-2.025	1898 68						
"	"	"	Saint-Etienne.....	-515	1898 20						
1.840	1.840	100 t.p.	Sincey-le-Rouvray.....	L 29	96-97 5						
5.000	5.000	1.000 t.p.	Thivencelles.....	-450	1876 10						
4.000	4.000	1.000 t.p.	Vicoigne-Nœux.....	-29.900	98-99 net 830						

REVUE DES COURS

Lille, 26 avril. — La quinzaine écoulée a été bonne, les avances sont nombreuses et assez sensibles, mais le mouvement de reprise avait été un peu vif et quelques réalisations ont suivi, amenant la lourdeur sur le marché pendant ces derniers jours. Les nouvelles des mines sont excellentes en ce sens que les dividendes annoncés maintenant sont encore plus élevés que ceux que l'on espérait il y a deux ou trois mois en tablant sur les acomptes distribués. Comme on parle dès maintenant, non seulement des dividendes de l'exercice écoulé qui vont être payés sous peu, mais aussi des dividendes de l'année prochaine, il est évident que les cours s'harmoniseront bientôt avec l'importance attribuée à ces derniers. Il faut donc prévoir, pour les prochains mois, après que les assemblées générales auront suffisamment éclairé la situation, un mouvement de hausse assez sensible sur presque tout l'ensemble de la cote.

Aniche se retrouve invarié. Anzin accuse une avance de 200 fr. pour la quinzaine à 7150, il est vrai que la C^e donne 140 fr. comme deuxième dividende semestriel, ce qui fait 290 fr. pour l'année entière, le dividende dernier n'ayant été que de 220 fr. Au cours actuel, c'est du 3,63 0/0 absolument net d'impôts. Or, comme sécurité, Anzin vaut nos C^{es} de chemins de fer. En tenant compte de l'augmentation très élevée des bénéfices pour l'année 1900, on voit que ce titre est relativement bon marché et doit être recommandé tout particulièrement.

Bruay gagne 1.400 fr. à 59000 et son 20^e, 120 fr. à 2970 ; on fait courir à nouveau le bruit que la division des 20^{es} en coupures plus petites est prochaine. Bully s'avance de 45 fr. à 4475. Carvin a été le titre le plus favorisé de la quinzaine, il bénéficie de 251 fr. à 3300 ; le dividende proposé à l'assemblée générale sera de 75 fr., la division des titres en cinquièmes sera certainement votée, et la C^e a, en outre, prévenu ses obligataires que 400.000 fr. d'obligations seront remboursés à partir du 1^{er} mai. Les 600.000 fr. d'obligations qui resteront seront remboursés pendant l'exercice actuel, ce qui n'empêchera pas, dit-on, de distribuer, en outre, un dividende de beaucoup supérieur à celui de cette année si des accidents ou des grèves ne viennent pas trop entraver la production. Après cela, des amortissements sérieux seront effectués sur les immobilisations.

Courrières bénéficie de 30 fr. à 3070, le dividende proposé sera de 95 fr. Douchy ne gagne que 20 fr. à 1400 ; or il est maintenant certain que le dividende sera de 65 fr. et on espère donner à peu près 100 fr. l'année prochaine ; ce titre est donc tout particulièrement intéressant en ce moment ; il ne faut pas oublier que la C^e de Douchy fait beaucoup de coke et que de nouveaux fours vont encore ajouter leur production à celle des anciens.

La C^e de Dourges a avisé ses actionnaires que le dividende de l'exercice 1899 serait de 7 fr. par centième ; or, on ne comptait plus que sur 5 à 5 fr. 50, cette bonne nouvelle a fait monter le centième de 49 fr. à 339 et l'entier de 2.300 fr. à 33400.

Drocourt gagne 20 fr. à 4320 et Ferfay 50 fr. à 845. Flines progresse de 70 fr. à 1220, nous annonçons ailleurs qu'on a recoupé une belle veine de 0^e 75 de charbon dans le puits n^o 2 en fonçage. Lens bénéficie de 5 fr. à 725. Marles 70 0/0 s'avance de 60 fr. à 2600 tandis que le 30 0/0 est inchangé à 2175 ; les dividendes proposés seront de 90 fr. pour les 70 0/0 et 75 fr. pour les 30 0/0, ces titres sont assez lourds, cependant ils sont avantageux l'un et l'autre et à peu près autant l'un que l'autre. Marly gagne 35 fr. à 4135. Meurchin 295 fr. à 14495 et son 5^e 50 fr. à 2950. Ostricourt continue son mouvement en avant, il fait un bond de 103 fr. cette quinzaine, en s'établissant à 1455 ; ce titre est maintenant particulièrement recherché par les personnes compétentes. Enfin Vicoigne-Nœux progresse aussi de 200 fr. à 29900.

Bien rares sont les titres pour lesquels les réalisations ont déterminé une baisse, signalons Azincourt qui perd 5 fr. à 990, La Clarence qui recule de 39 fr. à 4190, Crespin de 6 fr. à 233, Escarpelle de 2 fr. à 928, Liévin de 5 fr. à 2715. Fergues, dont le puits principal est toujours noyé, perd 41 fr. à 429, Thivencelles baisse de 35 fr. à 450. Ligny est inchangé à 750.

Les valeurs charbonnières du Centre et du Midi ont également été assez bien partagées cette quinzaine. En dehors de Rochebelle qui réactionne de 82 fr. à 686, par suite de l'inondation de l'un de ses puits, nous ne voyons en baisse que Blanzv et Montrambert, le 1^{er} de 15 fr. et le 2^e de 49 fr., parce que l'avance avait été un peu trop rapide. Par contre, les Bouches-du-Rhône gagnent 5 fr. à 300, Campagnac 59 fr. à 1659, Carmaux 30 fr. à 1600, Grand-Combe 45 fr. à 4395, Roche-la-Molière 5 fr. à 2025 et Saint-Etienne 41 fr. à 515.

Notons que comme sanction du rapport fait par les ingénieurs-experts chargés d'étudier la situation de la Compagnie d'Anzin à la suite de la catastrophe du 16 mars, le Conseil provoque une assemblée extraordinaire des actionnaires pour le 20 mai, en vue de dissoudre la Société.

Dans le compartiment des valeurs métallurgiques, la tendance a été plutôt faible toute la quinzaine. St-Etienne perd 25 fr. à 2075, Le Creusot 10 fr. à 1980, l'Espérance 400 fr. à 2200, Nord-et-Est 19 fr. à 1780. Cependant Firminy s'avance de 20 fr. et les Fonderies de Chasse de 35 fr. Le seul mouvement intéressant est celui de Saulnes qui gagne 600 fr. à 6500 ; les bénéfices de 1899 s'élèvent à 3.112.265 fr. et le dividende distribué est de 200 fr., ajoutons que les réserves s'élèvent à 8.810.801 fr.

TABLEAU des derniers cours des valeurs minières et métallurgiques de Belgique cotées à la Bourse de Bruxelles au 23 Avril

ACTIONS						ACTIONS					
TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende	TITRES créés	TITRES en circulat.	Valeur nominale	DÉSIGNATION DES VALEURS	COURS	Dernier dividende
CHARBONNAGES						EXERCICE					
7.000	7.000	1/7.000	Abhoos, à Herstal.....	210 ..	1890 25 ..	4.000	4.000	1.000	Produits au Flénu.....	5.600 ..	1899 300 ..
4.032	4.032	1/4.032	Aiseau-Presles.....	1.600 ..	98-91 50 ..	13.400	13.400	500	Réunis de Charleroi.....	1.410 ..	» »
9.600	9.600	1/9.600	Amercœur.....	1.900 ..	98-99 90 ..	3.553	3.553	1/3.553	Rieu-du-Cœur.....	1.275 ..	1898 30 ..
21.950	21.950	100	Anderlues.....	1.005 ..	98-99 30 ..	3.000	3.000	700	Sacré-Madame.....	4.875 ..	1898 180 ..
11.720	11.720	1/11.720	Bernissart.....	510 ..	1898 22 50	16.000	16.000	1/16.000	Trieu-Kaisin.....	1.000 ..	98-99 30 ..
12.000	12.000	500	Bois d'Avroy.....	774 ..	1899 40 ..	15.666	15.666	500	Unis-Ouest de Mons.....	675 ..	1898 20 ..
4.000	4.000	500	Bonne-Espérance-Batterie.	1.200 ..	1899 60 ..	3.900	3.900	500	Wérister.....	1.300 ..	98-99 55 ..
9.000	9.000	»	Bonne-Fin.....	950 ..	1899 40 ..	Forges, Hauts-Fourneaux, Acieries					
8.000	8.000	500	Bray-Maurage.....	170 ..	» »	8.000	8.000	250	Aiseau (forges).....	260 ..	98-99 12 50
4.000	4.000	1/4.000	Carabinier.....	530 ..	1899 30 ..	2.000	2.000	500	Alliance (forges).....	835 ..	98-99 40 ..
21.200	20.489	500	Charbonnages belges.....	570 ..	1899 25 ..	20.000	20.000	500	Angleur (aciéries).....	570 ..	98-99 25 ..
4.000	4.000	1/4.000	Chevalières à Dour.....	2.225 ..	1898 90 ..	4.000	4.000	1.000	Athus (Hauts-Fourneaux)...	1.400 ..	98-99 70 ..
3.000	3.000	500	Concorde (Réunis de la)...	1.875 ..	1898 70 ..	30.000	30.000	500	Aumetz-la-Paix.....	720 ..	» »
12.000	8.426	1/12.000	Couchant du Flénu.....	247 50	1899 6 50	15.000	15.000	100	Baume et la Crorière.....	270 ..	98-99 15 ..
10.500	10.500	500	Courcelles-Nord.....	1.975 ..	1898 90 ..	6.000	6.000	500	Bonehill (Usines).....	799 ..	98-99 25 ..
20.000	20.000	1/18.000	Espérance-Bonne-Fortune.	750 ..	98-99 25 ..	2.200	2.200	500	Charleroi (fabrique de fer)...	900 ..	98-99 40 ..
4.400	4.200	1/4.400	Falnuée.....	425 ..	98-99 10 ..	3.000	3.000	1/3.000	Chatelet (laminoir) priv.....	380 ..	98-99 15 ..
8.000	8.000	1/8.000	Fontaine-Lévêque.....	1.650 ..	1898 35 ..	1.825	1.825	1/1.825	— ord.....	142 50	98-99 5 ..
4.000	4.000	250	Forêt-Taille.....	219 ..	98-99 6 ..	15.000	15.000	500	Cockerill.....	2.370 ..	98-99 100 ..
4.800	4.800	1/4.800	Gosson-Lagasse.....	1.550 ..	1899 75 ..	4.000	4.000	250	Drampremy (laminoirs)...	240 ..	1897 12 50
3.650	3.650	1/3.650	Gouffre.....	1.575 ..	1899 40 ..	15.000	15.000	1/15.000	Espérance-Longdoz ord.....	530 ..	98-99 30 ..
7.630	7.680	1/7.680	Grand-Bacnure.....	1.725 ..	98-99 150 ..	4.000	4.000	250	Gilly (forges, us. fond.)...	550 ..	98-99 30 ..
4.032	3.798	500	Grand-Buisson.....	2.600 ..	98-99 95 ..	7.390	7.390	1/7.390	Grivegnée.....	1.075 ..	98-99 25 ..
5.000	5.000	500	Grand-Conty et Spinois.....	580 ..	1899 20 ..	4.400	4.400	500	Halanz (Hauts-Fourn)...	560 ..	98-99 30 ..
2.500	2.500	1/2.250	Gde machine à feu Dour...	3.450 ..	97-98 80 ..	2.300	2.300	500	La Louvière (Hauts-Four.)...	340 ..	97-98 20 ..
12.000	12.000	1/12.000	Grand-Mambourg.....	885 ..	1899 40 ..	»	»	»	Liégeoises (forges et tôl.)...	1.500 ..	98-99 45 ..
10.000	10.000	1/10.000	Haine-Saint-Pierre.....	270 ..	» »	2.000	2.000	500	Marais (forges).....	1.000 ..	98-99 40 ..
20.000	20.000	250	Hasard.....	337 50	1898 7 50	9.000	9.000	1/9.000	Marcinelle-Couillet.....	575 ..	98-99 30 ..
2.000	2.000	1/2.000	Herve-Vergifosse.....	1.550 ..	1898 59 ..	10.000	10.000	500	Monceau-Saint-Fiacre, cap.	300 ..	» »
15.000	15.000	1/15.000	Horloz.....	1.295 ..	1898 65 ..	9.600	9.600	»	— ord.....	860 ..	» »
3.000	3.000	»	Hornu et Wasmes divid.....	8.000 ..	1899 475 ..	3.000	3.000	500	Musson (Hauts-Fourn)...	800 ..	98-99 40 ..
30.000	30.000	1/30.000	Houillères-Unies Charleroi	355 ..	» »	25.000	25.000	1/25.000	Ougrée (Société d').....	1.540 ..	98-99 55 ..
9.720	9.720	1/9.720	Houssu.....	512 50	97-98 20 ..	2.000	2.000	500	Phénix à Chatelineau.....	1.020 ..	98-99 45 ..
12.800	12.800	1/12.800	Kessales à Jemeppe.....	1.200 ..	1898 40 ..	8.000	8.000	1.000	Providence.....	3.850 ..	98-99 200 ..
14.000	14.000	1/14.000	La Haye, actions nouvelles	1.185 ..	98-99 50 ..	11.000	11.000	100	St-Victor (forges, lam.)...	169 50	1898 7 ..
25.800	25.800	1/25.800	La Louvière, Sars-Long...	500 ..	1899 27 50	5.300	5.300	1.000	Sarrebrück (forges de)...	12.000 ..	98-99 600 ..
4.200	4.200	1.000	Levant du Flénu.....	5.250 ..	1899 150 ..	3.000	3.000	500	Sud-Chatelineau (Hauts-Fourneaux).....	475 ..	1898 25 ..
2.000	2.000	500	Lonette privilégiées.....	309 ..	» »	5.006	5.006	1.000	Thy-le-Château.....	480 ..	» »
3.400	3.400	»	— ordinaires.....	80 ..	» »	15.000	15.000	500	Veizin-Aulnoye.....	1.150 ..	98-99 50 ..
2.274	2.274	50	Maireux et Bas-Bois.....	955 ..	1899 45 ..	ZINC, PLOMB					
5.000	5.000	1/5.000	Marchienne.....	890 ..	1899 50 ..	20.000	20.000	1/20.000	Asturienne des mines.....	6.750 ..	1898 300 ..
4.608	4.608	1/4.608	Mariemont.....	2.275 ..	97-98 80 ..	25.500	25.500	100	Austro-Belge.....	490 ..	98-99 30 ..
15.000	15.000	1/15.000	Marihay à Flémalle.....	1.500 ..	1899 70 ..	3.000	3.000	500	Nebida.....	1.775 ..	98-99 100 ..
2.400	2.400	1/2.400	Masses-Diarbois.....	1.200 ..	98-99 55 ..	15.000	15.000	200	Nouvelle-Montagne.....	825 ..	1898 40 ..
12.000	12.000	250	Midi de Mons.....	35 ..	» »	6.000	6.000	200	Prayon.....	826 ..	1899 50 ..
2.112	2.112	1/2.112	Minerie.....	520 ..	1899 25 ..	2.000	2.000	250	— jouiss.....	575 ..	1899 37 50
10.000	10.000	1/10.000	Monceau-Bayemont.....	919 ..	1899 45 ..	412.500	412.500	80	Vieille-Montagne.....	835 ..	1899 45 ..
4.500	4.500	1.000	Monceau-Fontaine.....	5.325 ..	1898 125 ..						
5.000	5.000	1/5.000	Noël-Sart-Culpart.....	1.225 ..	98-99 45 ..						
7.200	7.200	1/7.200	Nord de Charleroi.....	2.350 ..	1898 75 ..						
5.280	5.280	1/5.280	Ormont.....	880 ..	1898 35 ..						
3.000	3.000	1/3.000	Patience-Beaujonc.....	4.300 ..	98-99 175 ..						
3.500	3.500	1/3.500	Poirier.....	950 ..	1899 30 ..						

REVUE DES COURS

Bruxelles, 23 avril. — Le marché a montré un peu d'indécision pendant cette quinzaine et les réalisations ont été relativement nombreuses. Beaucoup de valeurs sont en recul. Grande Machine à feu perd 195 fr. à 3450; Gosson-Lagasse qui vient de détacher un coupon de 75 fr., fléchit de 135 fr. à 1550, le dividende ayant été de 30 fr. l'année dernière, est donc plus que doublé cette année. Marchienne recule aussi de 135 fr. à 890. Les Produits baissent de 100 fr. à 5600, Patience-Beaujonc de 99 fr. à 4300, Grand-Buisson tombe de 140 fr. à 2600, Courcelles-Nord, qui perd 90 fr. à 1075, annonce un dividende de 140 fr. au lieu de 90 l'année dernière. Les Chevalières, qui fléchissent de 75 fr. à 2225, annoncent un dividende de 100 fr. au lieu de 90. Bonne-Espérance et Batterie réactionne de 75 fr. à 1200, Monceau-Fontaine de 75 fr. à 5325, Houssu recule de 47 fr. 50 à 512,50, Poirier de 100 fr. à 950, Charbonnages belges de 45 fr. à 570, Carabinier, ex-dividende de 30 fr. comme l'année dernière, perd 55 fr. à 530.

Parmi les avances, nous trouvons Hornu et Wasmes qui regagne 250 fr. à 8000. Abhoos saute de 25 fr. à 210, Bois d'Avray donne 40 fr. de dividende au lieu de 30 l'année dernière, Levant du Flénu a distribué 150 fr. au lieu de 120 et gagne 50 fr. à 5250, coupon détaché. Maireux et Bas-Bois vient de donner 45 fr. contre 30 l'année dernière.

Marihay a également payé ces jours-ci un dividende de 70 fr. au lieu de 50 fr. et bénéficie malgré cela de 25 fr. à 1500. Ormont, qui gagne 30 fr. à 880, propose 45 fr. au lieu de 35, Mariemont s'avance de 165 fr. à 2275, Noël-Sart-Culpart de 75 fr. à 1225, Nord de Charleroi de 75 fr. à 2350.

En valeurs métallurgiques, la tendance est restée bonne bien que les transactions aient été fort peu nombreuses. Alliance bénéficie de 50 fr. à 835, Athus regagne 50 fr. à 1400, Cockerill progresse de 20 fr. à 2370, Grivegnée s'avance de 25 fr. à 1075 et Veizin-Aulnoye de 50 fr. à 1150. Par contre, Angleur perd 45 fr. à 570, Ougrée 50 fr. à 1540, la Providence 150 fr. à 3850.

Malgré la fermeté du zinc, les actions de ce compartiment ont plutôt été l'objet de réalisations. Cependant l'Asturienne gagne 50 fr. à 6750, le dividende proposé sera de 350 fr. La Vieille-Montagne, qui donne 45 fr. de dividende au lieu de 33, fléchit de 14 fr. à 835. Prayon perd 10 fr. à 820, le dividende est de 57 fr. contre 35 l'année dernière, l'action de jouissance reçoit 37 fr. 50 au lieu de 22,50. La Nouvelle-Montagne gagne 9 fr. à 825, tandis que la Nebida en perd 25 à 1775. Les Silésie sont fermes à 1675. Le dividende annoncé est de 101 fr. 25.

BELGIQUE

Charbonnages de Grand-Conty et Spinois, à Gosselies

RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899, 1898 ET 1897 :

ACTIF	1899	1898	1897
Immobilisé fr.	2.763.214	2.746.013	2.711.837
Réalizable	758.380	752.099	700.933
Totaux	3.521.994	3.498.112	3.412.770
PASSIF			
Non exigible : capital et réserves	2.898.883	2.928.031	2.849.870
Exigible à terme : obligations	251.400	300.000	300.000
Exigible : créditeurs	137.937	89.858	73.690
Bénéfices	233.774	180.223	189.210
Totaux	3.521.994	3.498.112	3.412.770
Dividende par action	20	15	15
Amortissements	25.137	27.352	19.190

Charbonnages de Maireux et Bas-Bois, à Soumagne

RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1899, 1898 & 1897 :

ACTIF	1899	1898	1897
Immobilisé fr.	2.022.140	1.935.130	1.864.738
Réalizable : stocks et magasins	74.551	74.940	66.745
— débiteurs	147.875	112.142	106.171
Disponible : caisse et banquiers	39.966	119.133	289.676
Totaux	2.284.532	2.241.345	2.327.300
PASSIF			
Non exigible : capital fr.	1.137.000	1.137.000	1.137.000
— : réserves	347.312	332.852	321.452
Exigible à terme : obligations	582.500	593.000	602.000
Exigible : créditeurs	43.251	54.501	194.371
Bénéfices	174.469	123.992	72.477
Totaux	2.284.532	2.241.345	2.327.300
Dividende par action	45	30	10

INFORMATIONS DIVERSES

MINES ET MÉTALLURGIE

Principaux Fournisseurs et Maisons recommandées

(V. A. Voir aux Annonces).

APPAREILS DE LEVAGE

A. VERLINDE, 7, boulevard Papin, Lille (Nord). (V. A.)

APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES

L. MAIRESSE, 39 bis, rue Pauvrée, Roubaix ; 6, rue des Ponts-de-Comines, Lille (V. A.).

APPAREILS POUR MINES

C^{ie} FRANÇAISE THOMSON-HOUSTON, 10, rue de Londres, Paris. (V. A.)

ASCENSEURS & MONTE-CHARGES

THOMAS-JÉSUPRET, 39, rue Roland, Lille (Nord). (V. A.)

A. VERLINDE, 7, boulevard Papin, Lille (Nord). (V. A.)

BANQUES

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS, 96, rue Nationale, Lille. (V. A.)

CABLES DE MINES

A. STIÉVENART, à Lens (Pas-de-Calais).

CABLES DIVERS

VERTONGEN et HARMÉGNIES, à Aubry, par Flers-en-Escrebieux (Nord).

CABLES EN COTON

S^{té} ANON. DE RETORDERIE ET CABLERIE D'HELLEMMES (Nord). (V. A.)

CALORIFUGES

L. MAHIEU et fils, 117, boulevard Gambetta, Roubaix (V. A.).

CANALISATIONS D'EAU

A. DEGOIX, 44, rue Masséna, Lille (Nord).

CHAUFFAGE

V. HUGLO, ingénieur-constructeur, 90, rue Racine, Lille (V. A.).

COMPRESSEURS D'AIR

MESSIAN-LENGRAND, 71, route du Cateau, Cambrai (Nord).
DUJARDIN et C^{ie}, 82, rue Brûle-Maison, Lille (Nord).

COMPTEURS A EAU

S^{té} FRANÇAISE DES POMPES WORTHINGTON, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.).

CONCASSEURS & CRIBLAGES

P. ALRIQ, 1, rue Marcadet, Paris. (V. A.)

CONDENSEURS

S^{té} FRANÇAISE DES POMPES WORTHINGTON, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.).

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

ATELIERS DE CONSTRUCTION, FORGES et FONDERIES d'Hautmont (Nord).
E. et A. SÉE, 15, rue d'Amiens, Lille. (V. A.)

COURROIES

J. LECHAT, 57, rue Ratisbonne, Lille.

ÉLECTRICITÉ (Construction)

S^{té} DES ÉTABLISSEMENTS POSTEL-VINAY, 41, rue des Volontaires, Paris. (V. A.)
S^{té} L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, 27, rue de Rome, Paris (V. A.)
SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES, 17, rue Faldherbe (V. A.)

ÉLÉVATEURS

BAGSHAWE AINÉ, 43, rue Lafayette, Paris (V. A.)

ÉMÉRI (Papiers, Toiles, Meules et Pierres)

V. ANTOINE, 50, rue Princesse, Lille (Nord).

ÉPURATION DES EAUX INDUSTRIELLES

ATELIERS DE CONSTRUCTION DE LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord).
E. DECLERCQ et H. CORDONNIER, 5, rue Jean-Roisin, Lille (V. A.).
L. MAHIEU ET FILS, 117, boulevard Gambetta, Roubaix (V. A.).

FERS & ACIERS

H^{ts}-FOURNEAUX, FORGES et ACIÉRIES DE DENAIN ET ANZIN, à Denain.
SOCIÉTÉ ANONYME DE VEZIN-AULNOYE, à Maubeuge (Nord).

FONTES D'ACIER

FONDERIES D'ACIER DU NORD, à Croix (Nord). (V. A.)

FONTES MOULÉES

WAUTHY, Sin-le-Noble (Nord) et Carvin (Pas-de-Calais).
Fonderies DUROT-BINAULD, 96, rue de Lille, à La Madeleine-lez-Lille (V. A.)
BRACQ-LAURENT, à Lens (Pas-de-Calais).
A. LÉGER, 17, rue du Moulin, Tourcoing.
A. PIAT et ses FILS, Paris. Succ^{le} : 59, Fosse-aux-Chênes, Roubaix (V. A.)

FORAGES & SONDAGES

VAN WAELSCAPPEL, 9, rue de Lille, Saint-André-lez-Lille (Nord).

FOURNITURES PHOTOGRAPHIQUES

L. MAIRESSE, 39 bis, rue Pauvrée, Roubaix ; 6, rue des Ponts-de-Comines, Lille (V. A.).

FOURS A COKE

F.-J. COLLIN, 12, rue de la Paix, à Liège (Belgique). (V. A.)

GAZOGÈNES

S^{té} d'EXPLOITATION DES BREVETS LETOMBE, 3, pl. de Rihour, Lille (V. A.)

GRAISSES ET GRAISSEURS

WANNER et C^{ie}, 67, avenue de la République, Paris. (V. A.)

GÉNÉRATEURS

E. DENNIS, Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)
 CHAUDRONNERIES DU NORD DE LA FRANCE, à Lesquin-lez-Lille (Nord).
 CRÉPELLE-FONTAINE, à La Madeleine-lez-Lille (Nord).
 ATELIERS DE CONSTRUCTION DE LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord).
 F. THÉBAULT, à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)
 MARIOLLE-PINGUET et FILS, à Saint-Quentin (Aisne). (V. A.)

GRILLES POUR CHAUDIÈRES

E. POILLON, 7, rue Leroux, Amiens. (V. A.)

HUILES ET GRAISSES INDUSTRIELLES

G. DELACOURT, 14, rue des Jardins, Lille. (V. A.)

INGENIEURS-ARCHITECTES

Paul SÉE, 60, rue Brûle-Maison, Lille.

LOCOMOTIVES

F^d THÉBAULT, à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)

MATERIEL DE MINES

Romain SARTIAUX, Établiss. métallurg., Hémin-Liétard (P.-de-C.).
 A. DIÉDEN, à Lens (Pas-de-Calais).
 MESSIAN-LENGRAND, 71, route du Câteau, Cambrai (Nord).

MACHINES A VAPEUR

DUJARDIN ET C^{ie}, 82, rue Brûle-Maison, Lille (Nord).
 C^{ie} DE FIVES-LILLE, à Fives-Lille (Nord).
 CRÉPELLE et GARAND, porte de Valenciennes, Lille (Nord). (V. A.)
 E. MAILLET et C^{ie}, à Anzin (Nord). (V. A.)
 E. FOURLINNIE, 85-87, rue de Douai, Lille (Nord).
 F^d THÉBAULT, à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)
 C^{ie} FRANCO-AMÉRICAINNE, à Lesquin-lez-Lille (Nord). (V. A.)
 MESSIAN-LENGRAND, 71, route du Câteau, Cambrai (Nord).

MOTEURS A GAZ

S^{ie} D'EXPLOITATION DES BREVETS LETOMBE, 3, place de Rihour, Lille.

ORDRES DE BOURSE

CRÉDIT LYONNAIS, 28, rue Nationale, Lille (Nord). (V. A.)
 COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 96, rue Nationale, Lille (V. A.)
 SCHNERB, FAVIER et C^{ie}, 5, Grande-Place, Lille (Nord).
 CRÉDIT DU NORD, 6-8, rue Jean-Roisin, Lille.

POMPES CENTRIFUGES ET AUTRES

F^d THÉBAULT, à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (V. A.)
 S^{ie} FRANÇAISE DES POMPES WORTHINGTON, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.)
 E. WAUQUIER et FILS, constructeurs, 69, Rue de Wazemmes, Lille (V. A.).

RACCORDS POUR TUYAUTERIE

WANNER et C^{ie}, 67, Avenue de la République, Paris. (V. A.)

RAILS

ACIÉRIES DE FRANCE, à Isbergues (Pas-de-Calais).

RÉFRIGÉRANTS

S^{ie} FRANÇAISE DES POMPES WORTHINGTON, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.)
 V. HUGLO, ingénieur-constructeur, 90, rue Racine, Lille (V. A.).

TRANSMISSIONS

A. VERLINDE, 7, boulevard Papin, Lille (Nord). (V. A.)
 E. FOURLINNIE, 85-87, rue de Douai, Lille (Nord).
 A. PIAT et ses FILS, Paris. Succ^{le}: 59, Fosse-aux-Chênes, Roubaix. (V. A.).

TRANSPORTEURS

A. PIAT et ses FILS, Paris. Succ^{le}: 59, Fosse-aux-Chênes, Roubaix. (V. A.)
 BAGSHAWÉ AINÉ, 43, rue Lafayette, Paris. (V. A.)

TREUILS

MESSIAN-LENGRAND, 71, route du Câteau, Cambrai (Nord).
 THOMAS-JÉSUPRET, 39, rue Roland, Lille (Nord). (V. A.)

TUBES ET TUYAUX EN FER OU ACIER

S^{ie} FRANÇAISE pour la fabrication des tubes, Louvroil (Nord).

TUILES MÉCANIQUES

BOLLAERT, tuilerie mécanique de Leforest (Pas-de-Calais).
 TUILERIE MÉCANIQUE de Saint-Momelin, par Watten (Nord). (V. A.)

TUYAUTERIE DE FONTE

CAVALLIER, 14, place Cormontaigne, Lille. (Ingr Pont-à-Mousson).
 H^{ts}-FOURNEAUX et FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle).

VENTILATION

V. HUGLO, ingénieur-constructeur, 90, rue Racine, Lille (V. A.).

Liste des derniers Brevets d'invention pris en France

1^o Mines, Métallurgie, Constructions mécaniques et métalliques.

294.160. SCHULTZ. — Modé de réunion des barres de métal profilé.
 294.194. BOHLER. — Détartreur d'eau d'alimentation.
 294.264. BULLIER ET LA SOCIÉTÉ DES CARBURES MÉTALLIQUES. — Traitement métallurgique des sulfures métalliques et minerais sulfurés.
 294.323. WAISSBEIN. — Briquettes de houille, mine de plomb, sable, etc.
 294.332. PARSONS. — Réchauffeurs d'eau d'alimentation.
 294.333. SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA. — Régénérateurs pour four Siemens-Martin et fours à haute température
 294.371. BOVIER. — Obturateur expansif amovible pour fourneaux de mines.
 294.404. MASSON. — Four pour le chauffage des rivets.

ADJUDICATIONS ANNONCÉES

France

30 AVRIL. — Lure. Etablissement d'une conduite d'eau en fonte, réservoirs et bornes-fontaines à Lomont : 32.580 fr. 86.
 30 AVRIL. — Saint-Mandé. Construction d'une école de filles. Charpente en fer, serrurerie et quincaillerie : 46.795 fr. 53.
 1^{er} MAI. — Indret. Marine. Fourniture de 200.000 kilos de tôles d'acier pour chaudières.
 3 MAI. — Paris. Postes et télégraphes. Fourniture de ferrures diverses en 3 lots.
 3 MAI. — Paris. Chemins de fer de l'Etat. Fournitures diverses : 1^{er} lot, 8.600 kilos d'étain Banca en saumons ; 2^e environ 12.000 kilos de cuivre rouge et jaune ; 3^e 32 tonnes d'acier en barres pour ressorts ; 4^e 27.850 kilos de rivets en fer ; 5^e 12.800 kilos d'essieux en acier doux ; 6^e 7.000 tonnes de rails dissymétriques en acier fondu pesant 40 kilos le mètre, en 3 lots ; 7^e 235 tonnes d'éclisses ordinaires en acier ; 8^e 282 tonnes d'éclisses renforcées ; 9^e 72 tonnes de boulons en acier pour éclisses ; 10^e 40 sémaphores de 8 mètres de hauteur avec pièces de rechange. Poids totaux : fonte pour socles 10.200 kilos, fontes diverses 1.753 kil. 700 ; fer et acier 7.284 kil. 450, tôlerie 10.000 kilos ; 11^e 4.929 tonnes de traverses métalliques en 3 lots.
 5 MAI. — Dijon. Etablissement d'une distribution d'eau à Fontaine-Française : 64.800 fr.
 5 MAI. — Epernay. Construction d'un théâtre. Charpente en fer 80.201 fr. 15 ; quincaillerie 6.313 fr. 54.
 15 MAI. — Poitiers. Construction d'une prison cellulaire. Ferronnerie et serrurerie : 43.243 fr. 76.
 16 MAI. — Paris. Fourniture de 1.200 tonnes de charbon de terre à la Manutention militaire.
 PROCHAINEMENT. — Saint-Julien (Haute-Vienne). Modification et augmentation des canalisations de la distribution d'eau, 47.437 fr. 25, dont 26.000 fr. pour une conduite en fonte de 175 m/m sur 1.365 m. ; 8.000 francs pour une conduite de 80 m/m sur 920 m. ; 10.000 fr. pour une conduite de 400 et 80 m/m sur 1.044 m. et 3.437 fr. 25 pour une conduite de 60 m/m sur 550 m.
 PROCHAINEMENT. — Lyon. Construction des ponts de l'Université et de la Bouche. Parties métalliques 2.310.000 fr.

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS

France

10 AVRIL. — Coulommiers. Fourniture de 800 t. de charbon de terre à l'usine à gaz. M. Macé, à Coulommiers, adjudicataire à 34 fr. 75 la tonne.

18 AVRIL. — Mende. 1^o Construction d'un pont à Barjac, partie métallique: 13.500 fr. MM. Imbert frères, à Saint-Chamont, adjudicataires à 32 0/0 d'augmentation. 2^o Construction d'un pont à Badaroux, partie métallique 9.500 fr., les mêmes adjudicataires à 28 0/0 d'augmentation.

FIRMES INDUSTRIELLES

Dissolutions. — Modifications. — Formations

Paris. — Formation de la Société anonyme dite *Compagnie des mines de la Touche*, 8, rue Mogador. Durée 99 ans. Capital 1.800.000 fr. Du 21 mars 1900.

Paris. — Formation de la Société anonyme dite *Compagnie de traction par trolley et automoteurs*. (Procédés Lombard-Génin) 5, rue Boudreau. Durée 50 ans. Capital 2 000.000 fr. Du 12 mars 1900.

Paris. — Formation de la *Société anonyme des moteurs rotatifs Le Rond*, 4, cité de Londres. Durée 30 ans, capital 300.000 fr. Du 2 mars 1900.

Saint-Dié. — Formation de la Société en nom collectif *H. et A. Bayer*, constructions mécaniques, 60, rue Hellicule. Durée 14 ans. Capital 150.000 fr. Du 15 mars 1900.

Saint-Denis. — Formation de la Société en commandite *A. Sandron, Wilmotte et Cie*, Société des aciéries et fonderies de la Seine, 40, rue de la Briche. Durée 20 ans. Capital 100.000 fr. de commandite. Du 3 mars 1900.

Paris. — Prorogation jusqu'au 1^{er} juillet 1903 de la Société *Camille Girouard et Dechaume*, bois et charbons, 128, quai Jemmapes.

Versailles. — Faillite de M. Gondart, bois et charbons, 16, rue Peintre-Lebrun. Du 14 mars 1900. Syndic M. Maisons.

Tours. — Faillite de M. S. Percy, bois et charbons, 2, placis de Lariche. Du 16 mars 1900. Syndic M. Marchais.

Convocations d'Actionnaires

30 avril. — Lille. — Mines de Carvin.

30 avril. — Bruxelles. — Charbonnages de Mariemont.

1^{er} mai. — Paris. — Mines de houille de Blanzv.

2 mai. — Nîmes. — Compagnie houillère de Bessèges.

3 mai. — Lyon. — Mines de la Boule.

5 mai. — Marseille. — Société nouvelle des mines de Prades-Nieigles et Sumène.

7 mai. — Paris. — Charbonnage d'Arsimont.

8 mai. — Paris. — Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons.

8 mai. — Valenciennes. — Hauts-fourneaux de Maubeuge.

9 mai. — Paris. — Société civile des mines de houille de Marles (70 0/0).

9 mai. — Bruxelles. — Charbonnages de Bray, Maurage et Boussoit.

9 mai. — Flémalle-Grande (Belgique). — Charbonnages de Marihaye.

10 mai. — Lyon. — Mines de Roche-la-Molière et Firminy.

14 mai. — Lille. — Mines de Marly.

15 mai. — Douai. — Mines de Courrières.

17 mai. — Béthune. — Mines de Ligny-les-Aire.

17 mai. — Paris. — Ateliers et chantiers de France.

19 mai. — Valenciennes. — Mines de Thivencelles.

23 mai. — Paris. — Forges et aciéries de Denain et Anzin.

26 mai. — Paris. — Mines de la Grand'-Combe.

30 mai. — Paris. — Mines, fonderies et forges d'Alais.

31 mai. — Paris. — Mines de Campagnac.

MATÉRIEL A VENDRE

ELEVATION D'EAU par l'air comprimé, système Pohlé ;
TRANSPORTEUR Goodwins et Defays ;
pour devis et renseignements, s'adresser à M. Gandrille, 72, rue Mirabeau, Fives-Lille. (16 bis)

A vendre, plusieurs **DYNAMOS** et **MOTEURS** électriques d'occasion, 1^{res} marques. Echange. M. Dorez, ing^r à Roubaix. (17)

MACHINE horizontale Compound-tandem à condensation, de 200 chevaux (à 12 kil. aux chaudières). Volant-Poulie. Vitesse 120 tours, Construction Biétrix et Cie, à Saint-Etienne.

MACHINE DYNAMO, à 3 paliers, de 400 volts, 100 ampères.

MACHINE DYNAMO, à 3 paliers, de 200 volts, 235 ampères.

(Machines à courant continu excitées en dérivation).

MACHINE LOCOMOTIVE-TENDER à voie normale, de 33 tonnes à vide ; 3 essieux couplés et 1 essieu radial.

S'adresser à M. F. Thébaud, constructeur à Marly-lez-Valenciennes (Nord). (31)

Suite du Bulletin Commercial (France)

PRIX DES MÉTAUX TRAVAILLÉS, A PARIS, AUX 100 KILOS.

Plomb laminé et en tuyaux.	64 »
Zinc laminé.	70 »
Cuivre rouge laminé.	250 »
— en tuyaux sans soudure.	250 »
— en fils.	250 »
Laiton laminé.	205 »
— en tuyaux sans soudure.	265 »
— en fils.	205 »
Étain pur laminé (1 ^m /m d'épaisseur et plus).	440 »
— en tuyaux (9 ^m /m diamètre intérieur et plus).	440 »
Aluminium en tubes.	190 »
— en fils jusqu'à 5/10 de m/m.	100 à 140

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

Anciens Etablissements André Kœchlin et Cie
(USINE DE BELFORT)

AGENCE DU NORD : DE LORIOU & FINET INGÉNIEURS

Bureaux : 17, Rue Faidherbe,
Dépôt de Machines et Matériel électrique : 61, rue de Tournai, LILLE

APPLICATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉLECTRICITÉ

ÉCLAIRAGE, TRANSPORT DE FORCE & TRACTION ÉLECTRIQUE

Ensembles électrogènes, Dynamos à courant continu et alternatif simple ou polyphasé de toutes puissances

TÉLÉPHONE LILLE-PARIS N° 675

(37)

BULLETIN COMMERCIAL (SUITE)

PRIX DES MÉTAUX BRUTS, A PARIS, AUX 100 KILOS

Cuivre du Chili, en barres, liv. Havre	192
Cuivre en plaques ou en lingots, liv. Havre.	193 50
Cuivre best selected, liv. Havre.	196 25
Étain Banka, liv. Havre ou Paris.	290 »
Étain Détroits, liv. Havre ou Paris.	292 50
Étain Cornouailles, liv. Havre ou Rouen	292 50
Plomb, marques ordinaires, liv. Paris	49 »
Zinc, bonnes marques, liv. Paris.	54 50
Nickel pur.	55 à 60
Aluminium pur à 99 %, lingots	70 à 85
— planches	80 à 85
Bronze et laiton d'aluminium, lingots.	80 »
Ferro-aluminium, lingots	80 »

Le Directeur-Gérant : EM. LEFÈVRE.

Lille, imprimerie G. Dubar et C^e, Grande-Place, 8.

HAUTS-FOURNEAUX & FONDERIES DE
PONT-A-MOUSSON

Administrateurs-Directeurs: MM. X. ROGÉ et C. CAVALLIER

TUYAUX EN FONTE

POUR CANALISATIONS DE CHARBONNAGES

Tuyaux à emboîtement et Cordon à joint de plomb, Types de la Ville de Paris

TUYAUX A JOINTS GIBALT, POUR TERRAINS TRÈS MOUVANTS

Tuyaux frettés d'acier à chaud (système X. ROGÉ, breveté s. g. d. g.)

Tuyaux divers (Lavril, genre Somzée, à brides, etc.), Tuyaux de descente

STOCK PERMANENT :

300.000 mètres de tuyaux. — 30.000 raccords assortis.

DÉPÔT DE TUYAUX A DON-SAINGHIN PRÈS LILLE

REPRÉSENTANT POUR LA RÉGION DU NORD :

M. H. CAVALLIER, Ingénieur, 14, place Cormontaigne, 14, à LILLE (41)

LA MUTUAL LIFE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

NOUVEAUX PROGRÈS EN FRANCE

Il résulte du compte rendu officiel que vient de publier la **MUTUAL LIFE** que cette Compagnie, qui est, comme on le sait, la plus importante du monde avec un fonds de garantie de 1 milliard 437 millions de fr., dépassant de 708 millions celui de la plus forte Compagnie d'Europe et de 102 millions celui de toute autre Compagnie américaine, a vu passer, pendant la seule année 1898, ses assurances en cours en France, sous la direction de M. PAUL BAUDRY, de 125 à 144 millions de francs, soit une augmentation de 19 millions.

AUGMENTATION D'ASSURANCES EN COURS, EN FRANCE SEULEMENT

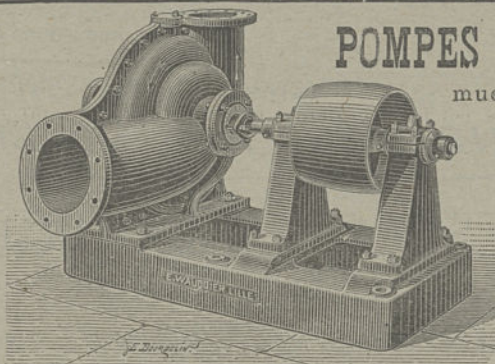
A la fin de l'année	En cours à la fin de l'année	Augmentation sur chaque année précédente	A la fin de l'année	En cours à la fin de l'année	Augmentation sur chaque année précédente
1888	1.355.000	»	1894	67.618.000	18.936.000
1889	6.564.000	5.209.000	1895	86.123.000	18.505.000
1890	10.588.000	4.024.000	1896	107.854.000	21.691.000
1891	16.881.000	6.293.000	1897	125.103.000	17.289.000
1892	29.835.000	12.954.000	1898	144.872.000	19.769.000
1893	48.682.000	18.847.000			

Aucune Compagnie française ou étrangère ne peut montrer de pareils résultats.

Inutile d'ajouter que, dans le monde entier comme en France, la **MUTUAL LIFE** tient la tête avec plus de 5 milliards d'assurances en cours et 285 millions de recettes annuelles en primes et intérêts.

Direction générale pour la France : 20, Boulevard Montmartre, PARIS

GEORGES TESSE, DIRECTEUR RÉGIONAL, 40, BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
LILLE (31)



POMPE CENTRIFUGE

POMPES CENTRIFUGES

mues par COURROIES

DYNAMOS

ou

MOTEURS

à

vapeur

↑

POMPES à trois plongeurs

HORIZONTALES

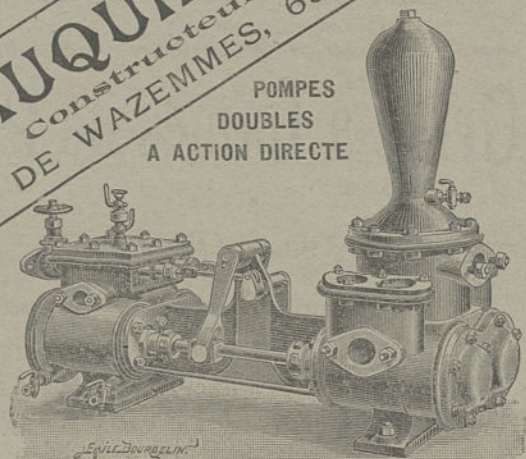
ou

VERTICALES

↑

E. WAUQUIER & FILS
constructeurs, 69, RUE DE WAZEMMES, 69, LILLE

Constructions mécaniques



POMPES DOUBLES A ACTION DIRECTE

(40)

Emile Salmson et C^{ie}, Ingénieurs-Constructeurs

53, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES, PARIS

MATÉRIEL D'ÉPUISEMENT EN LOCATION

Locomobiles et Pompes Centrifuges

TREUILS A VAPEUR & POMPES POUR PUIITS & MINES

Cylindrage à vapeur

TRANSFORMATION DES ASCENSEURS HYDRAULIQUES ET FORCE MOTRICE PAR L'AIR COMPRIME

Agence du Nord et du Pas-de-Calais : R. GANDRILLE, 72, Rue Mirabeau, FIVES-LILLE.

(25)

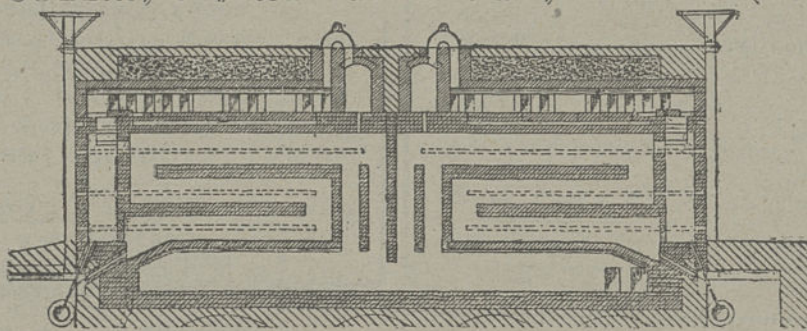
FOURS A COKE

Système COLLIN, breveté s. g. d. g.

F.-J. COLLIN, 12, Rue de la Paix, à LIÈGE (Belgique)

RÉCUPÉRATION FACULTATIVE des sous-produits

Les fours COLLIN peuvent travailler avec ou sans récupération des sous-produits : le changement de marche ne nécessitant aucune modification aux fours s'effectue aisément et rapidement.



PLUS DE 600 FOURS SONT DÉJÀ EN ACTIVITÉ

SUPPRESSION de toute PERTE DE GAZ

Chauffage rationnel des Fours

GRANDE PRODUCTION

RENDEMENT MINIMUM GARANTI :
4 tonnes de coke par four
EN 24 HEURES

Agent général pour la France :

F. GHISLAIN, AVENUE MICHELET, CAMBRAI (NORD)

(28)

LES FONDERIES D'ACIER du NORD

Société anonyme à CROIX, près Lille (Nord)

Adresse Télégraphique: ACIÉRIES-CROIX

ACIERS MOULÉS AUX PETITS CONVERTISSEURS

de tous poids et dimensions, depuis l'acier extra-dur jusqu'à l'acier extra-doux pour dynamos

ATELIERS DE PARACHÈVEMENT

FABRICATIONS SPÉCIALES : ROUES & TRAINS DE ROUES POUR WAGONNETS DE TERRASSEMENT & DE CHARBONNAGES, APPUIS DE PONTS, CENTRES DE ROUES, BOISSEAUX DE BUTTOIRS, BOITES A GRAISSES & AUTRES ACCESSOIRES POUR MATÉRIELS DE CHEMINS DE FER FIXE & ROULANT.

ADRESSER CORRESPONDANCE A LA SOCIÉTÉ, A CROIX (38)

Grille à Lames de Persiennes

BREVETÉE S. G. D. G.

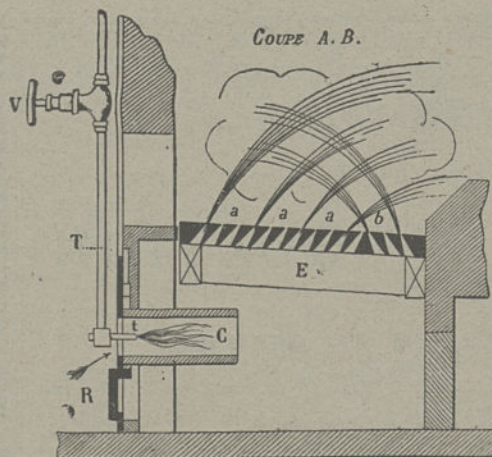
Système Ed. POILLON, Ingénieur E. C. P., rue Leroux, 7, AMIENS

MÉDAILLE DE VERMEIL EXPOSITION DE POITIERS 1899

MÉDAILLE D'OR, EXPOSITION DE GAND 1899

Plus de 10,000 ch^x fonctionnent depuis 20 mois avec ce système

DISPOSITION POUR FOYER EXTÉRIEUR



COUPE A. B.

Applicable à tous les foyers de chaudières et de fours, en 24 heures, pour brûler tous les combustibles, même les poussières et menus maigres, anhraciteux, escarbilles, sciure, etc.

(VOIR LA REVUE NOIRE DU 18 JUILLET ET DU 12 SEPTEMBRE 1898).

DES REPRÉSENTANTS SONT DEMANDÉS.

ÉCONOMIE - SÉCURITÉ ABSOLUE - FUMIVORITÉ

(27)

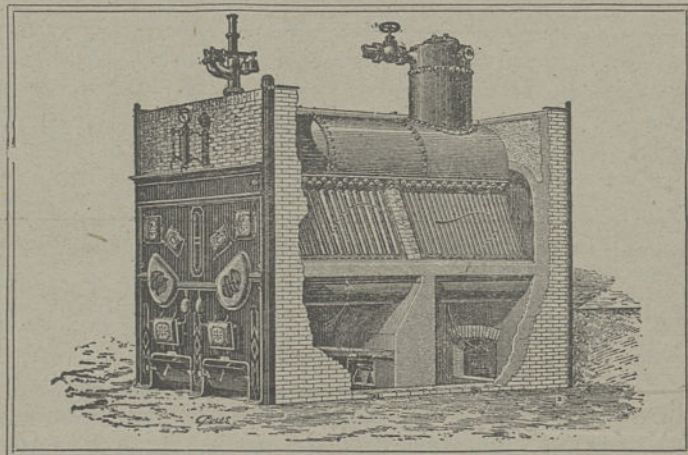
GÉNÉRATEURS LAGOSSE

semi-multitubulaires, brevetés s. g. d. g.

ÉCONOMIE * SÉCURITÉ * SIMPLICITÉ

PRODUCTION GARANTIE :

20 h. de vapeur par heure et mètre carré de surface de chauffe ;
9 à 10 kilos de vapeur par kilog. de charbon sec et net.



CONSTRUCTEUR :

MAROLLE-PINGUET, à St-Quentin (Aisne)

INGÉNIEUR-REPRÉSENTANT :

R. GANDRILLE, rue Mirabeau, 72, Fives-Lille

(26)

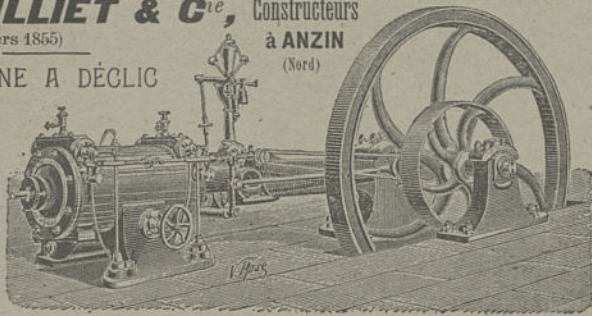
**MACHINES
A CONCASSER ET CRIBLER
les Houilles et Cokes de four**

P. ALRIQ, 1, Rue Marcadet, PARIS

(18)

MAILLIET & C^{ie}, Constructeurs
(Angers 1855) à ANZIN (Nord)

MACHINE A DÉCLIC



Machines condensation } 50 CHEV. | 80 CHEV. | 120 CHEV. | 150 CHEV. | 200 CHEV. | 300 CHEV.
11,500 fr. | 14,000 fr. | 18,500 fr. | 22,500 fr. | 25,000 fr. | 33,000 fr.

Le montage, dirigé par un de nos ouvriers, coûte de 3 à 5 % de la valeur des machines. Les forces en chevaux sont complètes avec une pression initiale indiquée à 5 kil 1/2 dans le cylindre pendant 1/5 de la course.

La dépense de vapeur sèche est de 9 à 10 kilog. par cheval indiqué dans les machines au-dessus de 100 chevaux et n'introduisant pas au delà de 1/7 de la course. (6)

Ferdinand THÉBAULT

CONSTRUCTEUR

Marly-lez-Valenciennes (Nord)

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Machines à vapeur. — Matériel pour sucreries, distilleries, brasseries, forges et laminiers, mines, sondages (spécialité de pompes de sondages), etc.

GROSSE CHAUDRONNERIE EN FER

Chaudières à vapeur. — Cheminées. — Bacs. — Réservoirs. — Ponts, etc.

MATÉRIEL D'OCCASION

Machines perfectionnées de 50 à 500 chevaux. — Chaudières à vapeur de toutes forces semi-tubulaires et autres. — Locomobiles. — Locomotives à voie normale pour embranchements particuliers, ou à voie étroite pour chantiers. — Plaques tournantes, etc. (14)

Tuilerie Mécanique

DE

SAINT-MOMELIN

par WATTEN (Nord)

A 4 KILOMÈTRES DE SAINT-OMER

TELEPHONE 371

Société Anonyme. — Capital: 400,000 Francs

ADMINISTRATION ET BUREAUX:

17, RUE D'INKERMANN, 17, LILLE

TUILES A COULISSES EN TOUS GENRES

TUILE SPÉCIALE DITE MARINE

Tannes, Carreaux

TUYAUX DE DRAINAGE & A EMBOITEMENT

Briques creuses

CARREAUX DE TROTTOIRS

(20)

MATÉRIEL & ARTICLES INDUSTRIELS

COMMISSION • REPRÉSENTATION

Fernand PONETTE

24, Rue Philippe-de-Girard, 24

ROUBAIX

CHEMINÉES D'USINES EN BRIQUES SPÉCIALES

TUBES EN FER & ACIER A RECouvreMENT

pour Mines et Chauffages à vapeur

PETIT CHEMIN DE FER A VOIE ÉTROITE

CHAUDIÈRES & MACHINES A VAPEUR

(13)

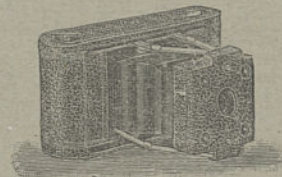
PHOTO-COMPTOIR DU NORD

L. Mairesse

ROUBAIX

LILLE

39^{bis}, rue Pauvree | 6, rue des Ponts-de-Comines



CENTRALISATION DE TOUTES LES

FOURNITURES GÉNÉRALES

POUR LA PHOTOGRAPHIE

← Devis sur demande →

(13)

ÉLÉVATEURS & TRANSPORTEURS

avec chaînes Simplex

SYSTÈME BAGSHAWE

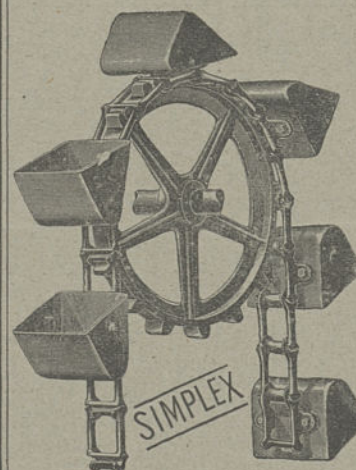
Brevetée S. G. D. G.

GOSETS TOLE D'ACIER

Vis d'Archimède

APPAREILS

POUR DÉCHARGER LES BATEAUX



Marque déposée

BAGSHAWE AINÉ

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

PARIS, 43, Rue Lafayette, PARIS

(17)



WANNER & C^{ie}, PARIS

67, Avenue de la République, 67

Graisseur STAUFFER

ÉCONOMIE 90 %

Dix Millions d'Applications

Graisseurs "AUTOMATE"

SYST. WANNER ET SYST. BLANC

EXIGER LA MARQUE



** Première Fabrique

ET

Première Marque **

DE

GRAISSES CONSISTANTES

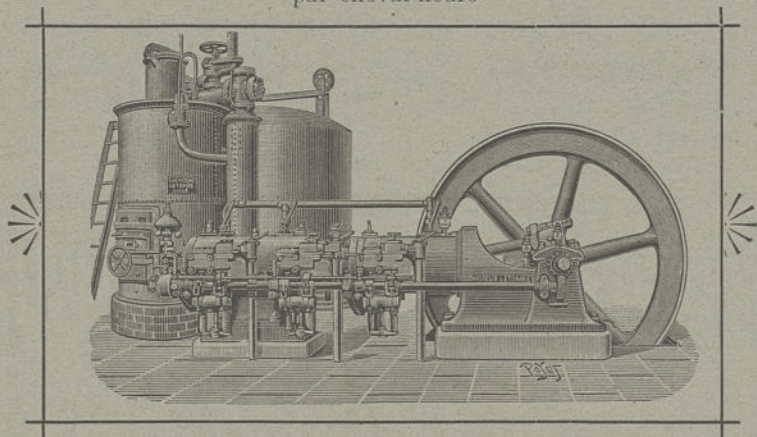
(19)

SOCIÉTÉ A^{ME} D'EXPLOITATION DES BREVETS LETOMBE E.C.P.

C^{ie} DE FIVES-LILLE, CONSTRUCTEUR

Moteurs et Gazogènes LETOMBE

CONSOMMATION : 500 GR. DE CHARBON
par cheval-heure



Bruxelles 1897: Grand Prix

CONSOMMATION EN GAZ DE VILLE
500 litres par C. H. en pleine charge
600 — — en demi-charge.

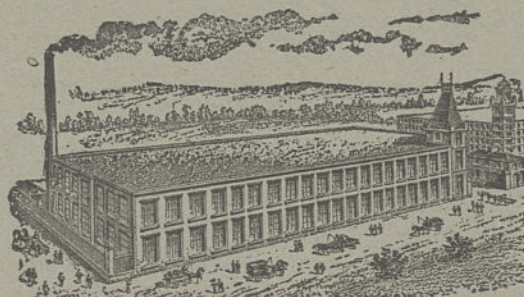
E. BATHIAT, AGENT GÉNÉRAL DE VENTE
3, Place de Rihour, LILLE

(29)

SOCIÉTÉ ANONYME

— DE —

Retorderie et Câblerie d'Hellemmes



CAPITAL :
600,000 francs



SIÈGE SOCIAL
à

HELLEMES-LILLE
(NORD)

BREVET WILLIAM KENYON & SONS

(Contractors to H. M. Government), Fournisseurs de l'Amirauté Anglaise

CABLES EN COTON

pour Transmission de Force Motrice

CABLES & CORDAGES

pour la Marine, les Travaux Publics et l'Industrie

POUR RENSEIGNEMENTS

S'ADRESSER A M. GANDRILLE, INGÉNIEUR
72, Rue Mirabeau, FIVES-LILLE

(24)

ANCIENNE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ, Fondée en 1877

SOCIÉTÉ "L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1,650,000 FRANCS

Administration
27, RUE DE ROME

PARIS

Ateliers de Construction
250, RUE LECOURBE

DYNAMOS ET ÉLECTROMOTEURS

à courants continus et alternatifs, simples ou polyphasés

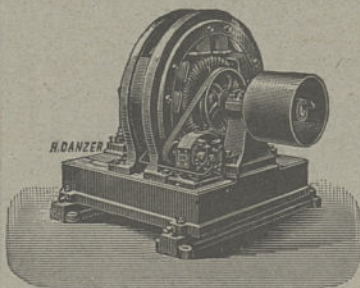
TRANSFORMATEURS E. LABOUR

Plus de 3 millions de watts en fonctionnement, de 1 à 50.000 volts.

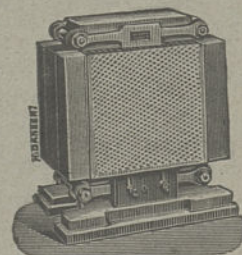
LOCOMOTIVES MINIÈRES

TREUILS, VENTILATEURS & POMPES ÉLECTRIQUES

Stations Centrales d'Electricité



Téléphone n° 528,50. Paris-Provence.



Adresse télégraphique: LÉCLIQUE-PARIS.

(21)